

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du mercredi 10 novembre 2021

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29/09/2021

II **DELIBERATIONS**

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Élection d'un adjoint
2. Élection d'un adjoint - Indemnité de fonction

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

3. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

4. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

5. Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

FINANCES

6. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022
7. Décision modificative 2021 n°1
8. Etat complémentaire des subventions

ACTION FONCIÈRE

9. Dunkerque/Rosendaël - rue Alphonse Daudet - transfert au profit de la CUD
10. Dunkerque/Malo-les-Bains - Rue de Douai - Parking le Dyck : cession de l'emplacement n°40
11. Dunkerque Petite-Synthe - Banc vert - Vente Ville à Foncière logement - Convention financière
12. Dunkerque/Rosendaël - site Brossolette - déclassement avec désaffectation différée et vente au profit d'Habitat du Nord

ACTION SOCIALE

13. Présentation du rapport 2020 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)
14. Opération "bonus ville"

ACTION JEUNESSE

15. Renouvellement de l'agrément service civique

AMENAGEMENT URBAIN

16. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - modification du tracé du chemin de Grande Randonnée 120

ENVIRONNEMENT

17. Présentation du rapport du Développement Durable

PERSONNEL

18. Agents recenseurs - Rémunération

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

19. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 4 novembre 2021
pour la séance du mercredi 10 novembre 2021

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Monsieur Frédéric VANHILLE	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire (arrivée à 18h40)
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Christine DECODTS	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Madame Eveline LELIEUR	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale (arrivée à 18h25)
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI	Conseillère municipale (arrivée à 18h50)
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Virginie VARLET	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Laurence CHOSSIÈRE	Conseillère municipale

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Fabienne CASTEL à Madame Martine ARLABOSSE, Madame Catherine VANDORME à Madame Virginie VARLET, Monsieur Laurent SCHOUTTEET à Monsieur Frédéric VANHILLE, Madame Nadia AMARA à Madame Marjorie ELOY, Madame Séverine WICKE à Monsieur Rémy BECUWE, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Yohann DUVAL, Monsieur Claude NICOLET à Madame Zoé CARRE.

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs bonjour. Il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal. Je rappelle les mesures sanitaires mises en place à l'occasion de cette séance : du gel hydro-alcoolique a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle et le port du masque est obligatoire. Pour des raisons de bonne compréhension seule la prise de parole peut occasionner son retrait. Notre conseil est retransmis en direct sur le site internet de la ville de Dunkerque par les équipes de Corsaire TV, que je remercie. Je donne la parole à monsieur Rémy Becuwe pour l'appel.

(Appel)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bécuwe, le quorum est atteint nous pouvons donc délibérer. Au nom du conseil municipal je présente mes plus sincères condoléances aux familles et amis de monsieur Paul Garein. Ces dernières décennies Paul aura tant contribué à faire vivre la culture musicale de Dunkerque que ce soit à l'école de musique, à l'orchestre symphonique, à la chorale St Martin ou au sein de son Big Bang Jazz comme on le connaissait bien. Nous n'oublierons pas son travail.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité de notre ville a été marquée par l'annonce de l'accueil du départ de la 4^{ème} étape du prochain Tour de France le mardi 5 juillet 2022. C'est depuis la place du Centenaire que s'élanceront les coureurs pour un parcours sur notre nouvelle digue vers Leffrinckoucke puis vers Teteghem-Coudekerque-village. Nous sommes fiers de recevoir la 3^{ème} compétition sportive la plus médiatisée au monde avec l'assurance de fortes retombées économiques et de notoriétés. J'y vois également une reconnaissance pour le travail de tous les passionnés locaux dont l'équipe des 4 jours à laquelle je veux rendre hommage aujourd'hui.

Mais avant le Tour de France, les dunkerquois pourront continuer à partager de nombreux moments d'émotion avec au programme de ces prochaines semaines le retour de « Dunkerque la Féérique » alors que les petits dunkerquois ont renoué hier soir avec la tradition de la Saint Martin. Ils retrouveront le Père Noël à partir du 27 novembre. Cette journée inaugurale sera rythmée de nombreuses animations : concert de gospel, feux d'artifice, sans oublier la descente du Père Noël et l'ouverture de son château. Ce dernier est désormais l'une des grandes attractions de Noël à Dunkerque. Il sera encore plus grand et j'en profite pour remercier les agents municipaux pour leur travail.

L'autre nouveauté se situera place Jean-Bart. En effet, cette année l'Alsace s'invite aux pieds de notre Corsaire avec la présence de 12 producteurs alsaciens sur les 45 chalets que compte le marché de Noël. De plus des animations culinaires y seront proposées par des chefs cuisiniers du Nord qui réinterpréteront les célèbres mets de notre région et de l'Est de la France. En outre, les dunkerquois retrouveront leur patinoire ainsi que le gala de Dunkerque-patinage le 18 décembre.

D'ici là, je me permets d'inviter chacune et chacun d'entre vous au concert de Sainte Cécile que donnera l'OHVD au Kursaal le dimanche 21 novembre. Il sera l'occasion de célébrer le 125^{ème} anniversaire de notre orchestre et d'ainsi souligner une fois encore le talent de ses membres. Les plus mélomanes d'entre vous pourront également se délecter des notes de l'orchestre d'harmonie de Dunkerque-Rosendaël qui se produira lui aussi au Kursaal le dimanche 28 novembre.

Toujours dans le domaine culturel, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre ville a fait dimanche dernier l'acquisition d'une série d'objets ayant appartenu à la famille de Jean-Bart ou relatifs à notre corsaire : portraits, pendule, bustes, maquettes de bateaux, tous ces biens étaient mis aux enchères par les descendants de sa famille. La direction des musées, le musée portuaire et les archives communautaires les ont achetés avec l'idée, avec l'aide de l'association pardon, du Musoir que je remercie en votre nom.

J'en viens à présent à notre ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 septembre. Est-ce qu'il y a des observations ? s'il n'y a pas d'observations, je considère donc qu'il est adopté et je vous en remercie.

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29**Adopté à l'unanimité****II DELIBERATIONS****Monsieur le Maire :**

J'en viens à la délibération n°1 : Election d'un adjoint. Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Duval et madame Carré.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est avec surprise que nous avons appris la création d'un poste supplémentaire d'adjoint, si le CGCT comme vous venez de le dire laisse la possibilité de créer un certain nombre de postes d'adjoints, ce n'est en rien une obligation. Je m'interroge beaucoup sur la pertinence de cette création et je ne crois pas du tout que cela obéisse à une logique de compétence puisque même si on a rien contre la personne qui est pressentie, c'est quand même quelqu'un qui est capable de présenter des délibérations à trous, où il manque des mots, des pages en conseil communautaire et ça sans même s'en rendre compte. Je ne crois pas non plus que cela obéisse à une logique de mission confiée. Je ne crois pas que vos adjoints soient particulièrement débordés au point de devoir demander de l'aide. Je ne les ai pas vus pleurnicher lors de conseils municipaux récents sur ce point. Je me demande d'ailleurs, mais bon vous m'expliquerez peut-être, je me demande d'ailleurs toujours ce que font certains d'entre eux. Je m'interroge sur le calendrier aussi pourquoi maintenant ? C'est quand même bizarre cette précipitation d'un coup, je me demande si comme je l'avais dit lors du second conseil de ce mandat, il ne s'agit pas tout simplement d'une façon détournée de donner un petit nonos à ronger à l'une de vos obligées. C'est de la très petite politiaillerie, c'est d'un goût douteux et je ne crois pas que les dunkerquois apprécieront de voir que la mairie va dépenser toujours plus d'argent, toujours plus d'argent public pour faire plaisir à ses amis. Nous voterons bien entendu contre cette création de poste.

Madame Carré :

Monsieur le Maire, cette décision pouvant apparaître comme la poursuite d'un conflit amorcé lors des dernières élections municipales, voire d'une provocation pour relancer le débat, nous ne prendrons pas part au vote et nous nous abstiendrons de tout commentaire.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose donc de passer au vote, rien à dire évidemment par rapport à ce qui a été dit, qui est du grand n'importe quoi.

Donc, qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour cette délibération est donc adoptée.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES**1.- Élection d'un adjoint**

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

1/ Création d'un poste d'adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal et de l'article L 2122-2-1 du CGCT qui autorise la création de postes d'adjoints de quartier dans la limite de 10% de l'effectif du conseil municipal, le nombre de postes d'adjoints actuellement pourvu est inférieur à ces pourcentages il est donc proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Le vote donne les résultats suivants :

- favorables : 44

- vote contre : 4

- ne prennent pas part au vote : 3

Il sera donc procédé à l'élection d'un adjoint supplémentaire.

2/ Désignation du bureau électoral

Je vous propose de désigner le plus jeune conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il s'agit de monsieur Rémy Bécuwe et de désigner messieurs Jean Bodart et Nelson Kadri en tant qu'assesseurs

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Le conseil est d'accord à l'unanimité.

3/ Election d'un adjoint

Conformément aux dispositions des articles L 2122-7-2 et L 2122-7 du CGCT, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose la candidature de madame Virginie Varlet au poste d'adjointe au maire.

Y a-t-il d'autres candidats ?

- Non

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins nuls : 4

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Madame Virginie Varlet a obtenu 44 voix.

Madame Virginie Varlet ayant obtenu la majorité absolue, est élue adjointe au maire.

Madame Virginie Varlet prend rang à la suite des adjoints en place.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur le Maire :

Madame Virginie Varlet a obtenu 44 voix. Madame Varlet ayant obtenu la majorité est élue Adjointe au Maire. Je lui demande donc de me rejoindre pour que je puisse lui remettre son écharpe et elle mérite les applaudissements.

(Remise de l'écharpe)

Félicitations à madame Varlet. Madame Varlet sera chargée des questions relatives à l'habitat durable, si bien que le duo qui travaille à la Communauté Urbaine sur les questions relatives aux logements et à l'habitat est désormais reconduit à la ville pour la pleine efficacité de cette politique publique et je tiens à saluer le duo formé par Virginie et Alain, toujours fidèle au poste, donc maintenant à la CUD et à la ville. Merci à vous en tout cas d'y travailler au quotidien.

J'en viens à la délibération n°2, à la suite de l'élection de madame Varlet au poste d'adjointe au Maire, il appartient au conseil municipal de fixer à présent l'indemnité de fonction qui lui sera attribué.

2.- Élection d'un adjoint - Indemnité de fonction

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

A la suite de l'élection de madame Virginie Varlet au poste d'adjointe au maire, il appartient au conseil municipal de fixer l'indemnité de fonction qui lui sera attribué.

Par délibération du 11 juin 2020, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT le conseil municipal a fixé l'indemnité des adjoints à 30,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé de fixer l'indemnité de madame Virginie Varlet au même taux.

Il est précisé que l'indemnité de fonction lui sera versée à compter de la date du caractère exécutoire de l'arrêté fixant sa délégation.

Le tableau joint reprend les indemnités des élus conformément à l'article L 2123-1 du CGCT.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des interventions ? Allez-y, je vous en prie, vous avez la parole monsieur Nave.

Monsieur Nave :

Oui, merci monsieur le Maire. Non seulement une intervention, mais surtout un amendement, merci, qui a été envoyé au service. Cet amendement consiste tout simplement à remplacer le paragraphe : « Par délibération du 11 juin 2020, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT fixant l'indemnité des adjoints à 30,70% de l'indice brut de fixer cette indemnité du nouvel adjoint au même taux ». Nous vous demandons de remplacer cette dernière phrase par « Il est proposé de fixer l'indemnité du nouvel adjoint et des adjoints de manière à ne pas augmenter l'enveloppe globale des indemnités des élus ».

Vous le savez en cette période de crise et alors que des milliers de dunkerquois, des milliers de français subissent de plein fouet l'augmentation des tarifs sur les énergies, les élus dunkerquois doivent faire preuve de solidarité en fixant l'indemnité d'un nouvel adjoint de manière à ce que l'enveloppe globale des indemnités des élus n'augmente pas, d'autant plus que cet élu est maintenant en charge de l'habitat durable et que c'est bien souvent sur des problématiques d'habitat que de nombreux dunkerquois ont du mal à faire face aux différentes dépenses.

J'en profite également pour vous rappeler que notre groupe vous a demandé en début du mandat, c'est-à-dire en mai et juin 2020, une réduction des indemnités des élus. Cela ne s'est malheureusement pas fait parce que vous avez refusé notre proposition tout simplement. La moindre des choses aujourd'hui serait de ne pas augmenter l'enveloppe totale des indemnités des élus avec la nomination de cette nouvelle adjointe d'autant plus que, comme l'a rappelé mon collègue Yohan Duval, que cette nomination est un peu douteuse. On sait que certains élus ont une implication variable, une implication selon le montant de leur indemnisation, selon le montant des indemnités. Alors, on se demande effectivement que la perte d'un mandat de conseiller départemental, la perte d'un mandat d'adjoint au Maire de Saint-Pol-sur-Mer rend les fins de mois un peu plus compliqué, nécessite peut-être une nouvelle nomination à un poste d'adjoint, ce qui va permettre effectivement de peut-être de remettre en selle une élue disparue de la vie politique saint-poloise. Ça serait peut-être bien que du coup pour montrer que ce n'est pas le cas, cette indemnité, cette enveloppe totale soit maintenue au même niveau que celui de 2020. Nous vous remercions.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Bon, vous savez monsieur Nave, je dirai qu'une chose, notre équipe en 2014 a quasiment divisé par deux les indemnités des élus au niveau de la ville de Dunkerque. Je crois que le Maire de Perpignan issu de votre parti politique en pleine crise sanitaire s'est augmenté ses propres indemnités de 17%. Je crois que nous n'avons aucune leçon de moralité à recevoir de votre parti politique d'extrême droite.

Je proposerai donc au conseil de rejeter votre amendement et je passe donc au vote :

- Qui est pour l'amendement ? Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ? Il est donc rejeté

Délibération n°2 : Qui est contre, Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ? Tous les autres sont pour, elle est donc adoptée

Je passe la parole à monsieur Bartholoméus pour la délibération n°3.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

3.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021

Rapporteur : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Voir positions de vote sur interventions

Adopté

Monsieur Bartholoméus :

Merci monsieur le Maire. Donc, nous avons tenu le conseil consultatif de Fort-Mardyck le 21 octobre dernier. Nous avons à l'ordre du jour, 7 délibérations étant donné qu'il y avait eu un ordre du jour complémentaire sur table suite à la démission de monsieur Gérald Copin, élu sur la liste du Défi Fort-Mardyckois, nous avons donc installé madame Delphine Carru, suivante de la liste Défi Fort-Mardyckois au sein du conseil et nous avons aussi adopté du coup une délibération pour intégrer madame Carru dans une commission municipale.

Nous avons, c'était l'ordre du jour principal de ce conseil, présenté le rapport d'orientation budgétaire 2022 et organisé le débat d'orientation budgétaire comme nous le demande la loi. Nous avons également un transfert de concessions funéraires, la délibération pour fixer la rémunération des agents recenseurs dans le cadre des opérations de recensement. La création également de deux postes d'animateurs pour les ateliers linguistiques puisque les ateliers linguistiques ont démarré cette semaine à Fort-Mardyck avec le néerlandais et l'anglais pour les classes de CE2, CM1, CM2 et puis nous avons une délibération pour m'autoriser à signer une convention avec le Syndicat Mixte concernant l'abonnement au dispositif Espace numérique de travail dans les écoles de la commune.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bartholoméus. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Nave vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Merci monsieur le Maire. Effectivement, j'interviens au titre des dispositions de l'article 2511-12 du CGCT, je tiens à le rappeler puisque la ville de Fort-Mardyck est une commune associée et non pas du fait des élus du Défi Fort-Mardyckois et des élus du Défi Dunkerquois, mais bien des majorités précédentes qui se sont succédées et donc c'est bien ces articles qui font que les élus du conseil municipal doivent se prononcer sur les délibérations du conseil de Fort-Mardyck. Je tiens d'autant plus à le préciser que la remarque de monsieur le Maire sur le dernier conseil qui s'étonnait de mon intervention semble omettre cet article. Donc voilà pourquoi je tiens à le rappeler, la perte d'autonomie des communes associées n'est pas de notre fait, du vôtre cela nécessite que l'ensemble des élus de Dunkerque débattent des délibérations qui sont prises au conseil consultatif de Fort-Mardyck et donc c'est ce que je vais faire ce soir en parlant des délibérations du conseil. Excuser mes collègues et puis faire ce que vous n'avez pas fait monsieur le Maire délégué, remercier monsieur Copin qui en se présentant sur une liste, une autre liste que la vôtre a permis de faire vivre la démocratie. Aujourd'hui son emploi du temps professionnel et personnel ne lui permettant plus de siéger ou de tenir son rôle, et bien il a préféré démissionner, son rôle bénévole d'élu de l'opposition, il a préféré démissionner et je tiens à le remercier de son implication dans la vie démocratique à l'heure ou beaucoup de nos concitoyens se détournent de la politique.

Sur les différentes délibérations :

- 1 vote pour le transfert de concessions

- 1 abstention sur la rémunération agents recenseurs
- 1 vote pour également la création de postes d'animatrices au niveau des ateliers linguistiques
- et 1 vote pour sur l'autorisation du Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte.

Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur Bartholoméus vous voulez apporter un complément ?

Monsieur Bartholoméus :

Oui. Répondre à monsieur Nave, qu'effectivement j'ai bien conscience qu'ici on adopte une délibération pour adopter l'ensemble des délibérations qui se sont déroulées au conseil consultatif de Fort-Mardyck comme on le fait pour Saint-Pol, mais je rappelle que les débats qui concernent les affaires de Fort-Mardyck ont d'abord lieu au conseil consultatif de Fort-Mardyck, qu'encore une fois sur le dernier conseil consultatif, même s'ils se sont excusés, les élus du Défi Fort-Mardyckois ne sont pas venus en commission, ne sont pas venus au conseil, c'est d'ailleurs une habitude depuis le début de ce mandat. Voilà.

Monsieur le Maire :

Merci. Donc, pour les votes, on a entendu les votes du groupe de monsieur Nave. Tous les autres sont d'accord ? Je vous en remercie.

Pour la délibération n°4, je vais passer la parole à monsieur Jean Bodart. Je rappelle qu'après les réactions, je passerai la parole à monsieur Claeys dans le cadre d'une suspension de séance. Monsieur Bodart vous avez la parole.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

4.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Voir positions de vote sur interventions

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Oui, merci monsieur le Maire. Donc, comme pour Fort-Mardyck, il est demandé au conseil municipal d'adopter les délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer qui s'est tenu le 22 octobre dernier. Un ordre du jour qui comportait 8 délibérations avec le remplacement d'un membre du conseil, la création de postes de collaborateurs de cabinet, l'autorisation de signature de la convention tri-partite : Ville-CUD-SPAD relative à la concession d'aménagement des quartiers concernés par le NPNRU, l'approbation des orientations définies en vue de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, le débat d'orientation budgétaire 2022, les modifications de la régie de recettes relative au droit d'entrée au cinéma pour les seniors, la modification de la régie de recettes relative au droit de place de marché et enfin les modalités de location de chalets pour les festivités de Noël.

Je voudrais quand même revenir sur la délibération n°2 : la création de postes de collaborateurs de cabinet. Il a été demandé à l'assemblée d'approuver la création de deux postes, d'inscrire les crédits au budget et de

permettre les recrutements au sein du Cabinet du Maire. Cette délibération c'est vrai est conforme à la convention d'association de 2010 qui prévoyait 6 postes de collaborateurs de cabinet :

- 3 pour la commune de Dunkerque
- 1 pour la commune associée de Fort-Mardyck
- et 2 pour la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Mais lors de son dernier contrôle en 2018, la Chambre Régionale des Comptes a adopté une interprétation différente et formulé un rappel au droit invitant à respecter un nombre maximal de 4 postes de collaborateurs de cabinet pour Dunkerque et ses communes associées, donc même si nous contestons cette interprétation, monsieur le Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer a été informé de cette réserve de la Chambre Régionale des Comptes et invité à s'en tenir à un seul collaborateur de cabinet. Je vous propose d'approuver cette délibération néanmoins.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Nave vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Oui, merci monsieur le Maire. Sur les délibérations du conseil de Saint-Pol-sur-Mer, tout d'abord remercier l'hommage qui a été rendu par le conseil municipal à l'initiative du Maire sur le décès et l'assassinat de monsieur Paty, une minute de silence a d'ailleurs été tenue pour monsieur Paty et je pense que c'était nécessaire de le faire au moment où notre pays est systématiquement attaqué dans ses valeurs, dans ses traditions, dans ses fondements. L'assassinat de ce professeur est d'autant plus symbolique qu'elle touche l'école et la transmission de toutes ces valeurs, de tous nos savoirs.

Sur l'ordre du jour, le remplacement de mon collègue Bruno Lemaire du Défi Saint-Polois que je tiens ici à nouveau à remercier, j'ai pu le faire plus longuement au conseil municipal de Saint Pol-sur-Mer. Bruno Lemaire est de ces élus qui n'a pas besoin lui, d'indemnités pour s'investir pleinement dans le cadre de son mandat. Il a été conseiller municipal de l'opposition bénévole, s'est impliqué longtemps au sein des différentes commissions et des instances de la commune associée et il a décidé en accord avec le groupe de transmettre ce savoir à Sabrina qui rejoint le conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer, transmettre pour préparer la suite. Je tiens à le remercier de son investissement et de tout ce qu'il a pu apporter, notamment sur l'enquête qui est aujourd'hui ouverte au sein de la commune associée.

- Sur la création de postes de collaborateurs de cabinet : 1 vote contre de la part de notre groupe
- Sur l'autorisation de signature : 1 abstention pour les concessions d'aménagement des quartiers concernés par le NPNRU
- Sur la délibération n°4 qui concerne les orientations en vue de l'élaboration du règlement local des publicités : 1 abstention également

Mon collègue a pu rappeler que la loi était mal faite, alors même s'il y a effectivement un consensus sur le fait qu'il faille réglementer les publicités, elle risque d'entraîner des difficultés pour certains commerces qui doivent aujourd'hui changer ces enseignes. On sait qu'une enseigne a un prix, a un coût qui est parfois difficile à supporter surtout à la suite de cette crise sanitaire que nous avons pu avoir et la demande qui avait été faite, c'est qu'on puisse réfléchir, à peut-être un fond ou une aide pour nos commerçants que ce soit au niveau de la CUD, que ce soit au niveau des communes de manière à ce qu'ils puissent changer leurs enseignes sans impacter leurs finances.

- Sur le débat d'orientation budgétaire, on a pu échanger longuement sur différents points, que ce soit en terme de sécurité, en terme d'aménagement de la commune, en terme d'environnement, de propreté également avec un certain nombre d'échanges qui ont eu lieu, nous allons voir du coup, si ce débat a pu permettre de modifier un document budgétaire primitif qui viendra le 3 décembre pour lesquels nous aurons l'occasion de revenir

- 1 vote pour sur la modification des recettes pour l'entrée du cinéma pour nos séniors
 - 1 vote pour également la modalité de location des chalets pour le marché de Noël, marché de Noël qui va arriver sur la place de la mairie, c'était une demande forte des élus du Défi Saint-Polois. On se réjouit de cette arrivée du marché de Noël sur la place de la mairie, ça manquait, ça va être rattrapé. Un certain nombre de propositions ont été faites dans le cadre de ces locations.
 - et enfin 1 vote pour sur la modification des recettes relatives aux droits de places de marché.
- Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres interventions ? Donc, je procède à une suspension de séance pour donne la parole à monsieur Claeys, monsieur Claeys.

(Suspension de séance)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Claeys, je reprends donc le fil de ce conseil municipal, je rappelle à tous que les propos

de monsieur Claeys sont en annexe des comptes rendus du conseil municipal, c'est là que vous les retrouvez. Je propose donc de passer au vote.

Sur la délibération n°4 donc, on a entendu les votes du groupe de monsieur Nave. Est-ce que tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

J'en viens à la délibération n°5, je passe la parole à madame Simati pour le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

ADMINISTRATION GENERALE

5.- Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Madame Marie SIMATI, Conseillère municipale

En application de l'article L2311-1-2 du CGCT, préalablement au débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu du rapport est défini par décret.

Avis favorable en date du 21/10/21 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Madame Simati :

Merci monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, ce rapport répond à une disposition de la loi du 4 août 2014 relatif à la présentation avant chaque débat d'orientations budgétaires sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Donc, nous en sommes à la 5ème année de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la ville de Dunkerque. Une occasion pour moi et Catherine Séret de remercier les services, les équipes de la ville pour le travail qui est fourni et qui, comme vous avez sûrement tous lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport qui est un rapport très riche sur ce que nous menons en terme de politique publique mais aussi sur la thématique égalité femmes-hommes. Comme chaque année, il comporte deux volets : un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité et un volet territorial relatif aux politiques publiques menées de nature à favoriser l'égalité sur notre territoire. Ces deux volets font état à la fois des actions menées et des ressources mobilisées ainsi que des orientations de celles-ci à moyen terme. Comme en 2021, malheureusement ce rapport s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire qui s'est poursuivie cette année.

Je me permets de reprendre les mots de la Ministre Elisabeth Moreno suite au vote au Sénat de l'établissement de quotas aux postes de Direction des Grandes Entreprises avec une part de 40% dans les Comex et Codir à l'horizon 2030, en rappelant que rétablir l'égalité ce n'est pas accorder aux femmes une faveur, c'est réparer une injustice, une injustice que rien ne saurait justifiée. Je vous remercie monsieur le Maire et mes chers collègues.

Monsieur le Maire :

Merci madame Simati. Des interventions ? Très bien. C'est une délibération sans vote, je passe donc à la délibération n°6, et je passe la parole à monsieur Bodart pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires et le débat d'orientations budgétaires. Monsieur Bodart vous avez la parole.

FINANCES

6.- Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont reçu le document joint en annexe en même temps que la convocation du Conseil Municipal, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance.

Il est donc donné acte au cours de la présente séance du débat sur les orientations budgétaires.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Monsieur Bodart :

Merci monsieur le Maire. Donc pour ce débat d'orientations budgétaires, qui est en fait la première étape dans la préparation du budget primitif 2022, il y a d'abord lieu de rappeler que cette première année pleine du mandat municipal fut marquée par les contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire et ensuite l'amorçage cet été, je dis bien amorçage parce que rien n'est sûr en la matière, malheureusement amorçage cet été de cette sortie de crise, tant d'un point de vue économique que de reprise des activités en général.

L'année 2022 doit donc s'envisager pour les collectivités locales comme une année qui, nous l'espérons devrait permettre de poursuivre et d'accentuer leurs actions pour accompagner de manière dynamique et volontariste les différentes transitions, qu'elles soient : écologique, énergétique, sociale, numérique transitions qui ont été accélérées par la crise sanitaire.

Dunkerque est aujourd'hui reconnu et labellisé sur le plan national pour son engagement vers la ville durable, c'est-à-dire une ville sobre, résiliente, inclusive et créative. Notre collectivité est ainsi en première ligne dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour répondre aux enjeux climatiques, économiques, sociaux, tout en continuant de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Afin de replacer les orientations budgétaires de la ville dans son contexte et de comprendre le cadre budgétaire fixé par l'Etat aux collectivités, le rapport d'orientations budgétaires 2022 qui vous a été remis, présente les éléments sur la situation économique et financière de la France. Ces éléments sont également importants localement pour la ville et le territoire. Ils peuvent en effet influencer à la fois :

- *sur l'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour la ville,*
- *sur le dynamisme économique local et de ce fait sur le dynamisme des produits de la fiscalité,*
- *et sur la demande des services sociaux.*

Par ailleurs, l'évolution du marché de l'immobilier a une incidence directe sur les droits de mutation.

Pour répondre aux nouveaux enjeux, la ville de Dunkerque fait le choix d'une posture ambitieuse et responsable pour assurer le développement général de son territoire au service de ses habitants.

C'est autour de trois grands axes du projet de mandat de notre équipe municipale que seront mises en œuvre nos actions :

- *une ville attractive pour tous,*
- *une ville plus innovante,*
- *une ville plus humaine et attentive à chacun*

Les éléments de cadrage financier pour 2022 permettront, comme toujours dans un souci de saine gestion, de poursuivre la mise en œuvre de ce projet municipal.

En ce qui concerne les éléments de cadrage financier pour 2022 :

1) *en terme de recettes courantes : il y a lieu de tenir compte entre autres :*

- *d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) en diminution de 750.000€, mais qui est totalement compensée par la Communauté Urbaine en application du nouveau pacte fiscal et financier (PFF). Ce nouveau pacte fiscal et financier qui a été proposé par le Maire de Dunkerque et adopté par les élus du territoire, confirme la solidarité entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et les différentes communes qui la composent. Outil de développement de la solidarité territoriale, ce pacte met en place un nouveau mécanisme de financement basé sur une nouvelle répartition de la richesse fiscale des territoires et permettant un partage des bénéfices liés à l'attractivité économique de l'agglomération.*

Il y a lieu de tenir compte également :

- *d'un prélèvement de fiscalité de moins 630 000€ mais avec un relèvement de fiscalité de 315 000€, là également grâce au pacte fiscal et financier,*
- *tenir compte d'une dotation de solidarité urbaine (DSUCS) en progression de 200 000€,*
- *d'une reprise des produits tarifaires par rapport à 2021, les produits de cantine, de piscine, de casino,*
- *et comme nous l'avons fait depuis 2014, les taux de fiscalité demeureront inchangés en 2022.*

2) au niveau des dépenses de fonctionnement : il y a lieu de tenir compte :

- des dépenses nouvelles liées au plan de mandat tels que les classes vacances, les classes bonus, le projet de cité éducative, les parcours de réussite, la nouvelle mission séniors, les nouveaux dispositifs de démocratie locale,
- tenir compte de la hausse du prix des matières premières, on les subit,
- et des dépenses de personnel qui pèsent près de 60% du budget de fonctionnement, 58% si je ne me trompe.

3) dans ce cadre le budget de Ressources Humaines 2022 a donc été cadré sur un budget prévisionnel établi à partir d'un cadrage à + 0% de budget à budget, à périmètre constant et en prenant compte entre autres bien sûr :

- l'impact des sorties de personnels,
- l'impact des mesures statutaires,
- tenir compte des élections présidentielles et législatives avec l'ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires.

L'année 2022 verra se poursuivre les politiques d'emplois aidés portées depuis de nombreuses années en tenant compte des capacités d'intégration et de tutorats dans les services municipaux :

- c'est ainsi que 116 entrées sont prévues en contrat à durée déterminée d'insertion,
- 75 postes prévus pour les Parcours-Emploi-Compétences,
- et la confirmation d'une politique d'apprentissage dynamique avec 50 postes d'apprentis.

Et compte tenu de tous ces éléments, une capacité de recrutement sur postes permanents de l'ordre de 1M€ en année pleine devrait pouvoir être dégagée.

Signalons toutefois que ces hypothèses ne prennent pas en compte pour le moment les mouvements de mutualisation qui, de toute façon se neutraliseront à la fois par une baisse des dépenses de personnel mais en même temps par une baisse de l'attribution de compensation versée par la CUD.

Alors, compte tenu de tous ces éléments, le budget prévisionnel de fonctionnement 2022 devrait pouvoir s'établir :

- avec des dépenses à hauteur environ de : 148M€
- des recettes à hauteur environ de : 159M€
- ce qui permettrait de dégager une épargne brute de : 11M€
- et donc une épargne nette aux alentours de 1 900 000€ après le remboursement du capital de la dette.

Je rappelle d'ailleurs qu'une épargne nette de 1 M€ avait été votée au BP 2021.

4) Cette épargne dégagée va donc permettre d'envisager un cadrage des dépenses d'équipement : à hauteur de 17,5M€ en moyenne annuelle nette de subventions, c'est-à-dire 19,5M€ bruts subventions comprises mais intégrant les budgets des communes associées ce qui n'est pas écrit de cette manière, je le signalais dans le rapport, il y a une petite boulette en page 12, c'est noté « hors budget des communes associées », non c'est en intégrant les budgets des communes associées.

Comme vous le savez, la ville mène depuis de nombreuses années une gestion active de sa dette conduisant à un encours totalement sécurisé. La capacité de désendettement de la collectivité confirme une situation saine. Le taux moyen de la dette est de 1,46% en baisse par rapport au Compte Administratif 2020 (1,54%). La totalité de notre encours au 31 décembre 2021 est classifié en risque très faible selon la Charte Gissler et bien sûr la recherche particulière de financements innovants va se poursuivre afin de financer le programme de rénovation énergétique de la collectivité.

C'est donc à partir de ces orientations et cadrages budgétaires qu'un budget primitif 2022 sera établi dans le souci de la bonne utilisation des deniers publics. Ce budget permettra à l'équipe municipale de s'engager dans une deuxième année de déploiement du projet de mandat.

C'est ainsi que pour que notre ville soit attractive pour tous, les actions que nous poursuivrons devront nous conduire :

- à un centre d'agglomération habité, vivant, commerçant,
- à des quartiers qui se transforment,
- à une station balnéaire de plus en plus attractive, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs et qui poursuivra son renouveau,

- à disposer de grands équipements à la hauteur des attentes et des besoins des dunkerquois, à l'image du stade d'athlétisme Kathrine Switzer que nous doterons en 2022 de nouvelles installations, tribunes et vestiaires.

Pour que notre ville soit comme nous le souhaitons, plus innovante, nous nous engagerons à aller plus loin ensemble :

- pour concilier protection de notre environnement et pouvoir d'achat,
- pour moderniser nos équipements, les tourner vers l'avenir et les besoins réels des habitants,
- pour développer la réussite et l'innovation éducative pour tous les enfants de Dunkerque,
- pour poursuivre la végétalisation de notre commune,
- pour moderniser nos services et adapter l'administration communale aux enjeux de notre territoire,
- pour favoriser la participation citoyenne de toutes et tous au service de la vitalité démocratique.

Et enfin pour que notre ville soit plus humaine et attentive à chacun :

- nous renforcerons les parcours de réussite au bénéfice des jeunes dunkerquois et dunkerquoises,
- nous donnerons aux seniors toute leur place dans la cité,
- nous animerons la proximité par les Maisons de Quartier,
- nous animerons la ville grâce à sa richesse associative,
- nous renouvellerons l'action sociale et amorcerons la mise en place d'un service public universel des besoins essentiels,
- nous poursuivrons une politique sportive alliant santé et cohésion sociale,
- nous continuerons à développer une offre culturelle de qualité accessible au plus grand nombre, comme nous l'avons fait avec notre BIB de cœur de ville,
- nous répondrons aux besoins de tranquillité et de sécurité des dunkerquois,
- et enfin nous veillerons à la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'îlots apaisés.

Voilà résumé, chers collègues le programme d'actions que nous sommes invités par monsieur le Maire à mener en 2022 avec ce budget en préparation et dont nous venons de dessiner les grandes orientations. L'année 2022 doit confirmer nous l'espérons tous, la sortie de crise sanitaire et le déploiement du projet de mandat, avec et au bénéfice des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Y-a-t-il des interventions ? La parole à monsieur Duval.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire, monsieur le premier adjoint, mes chers collègues. Une fois n'est pas coutume, je prendrai le relais de Philippe Eymery qui a l'habitude d'intervenir au nom de notre groupe depuis plusieurs années maintenant et qui a été victime aujourd'hui malheureusement d'un retard imprévu. Philippe prévoit toujours ses interventions bien en avance, mais il ne pouvait pas prévoir qu'un train aurait 4h30 de retard, alors, c'est moi qui prends le relais.

Donc, le débat annuel sur le rapport d'orientations budgétaires apparaît comme un exercice imposé à la municipalité qui s'y soumet de mauvaise grâce, il est ainsi transmis aux élus un pensum de 28 pages sans compter les annexes. Après l'avoir lu avec attention, il y a finalement peu à retenir sur le vote du prochain budget. Tout d'abord parce que seulement 4 pages sur les 28 sont réellement consacrées au budget prévisionnel sous le titre « un budget 2022 de transition » l'essentiel de ce document des pages 16 à 28 sous le titre « 2022, 2^{ème} année de déploiement progressif du projet de mandat » ressemble plus à un catalogue publicitaire des actions envisagées par la municipalité, j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Concernant le budget 2022, donc l'enseignement que l'on peut tirer c'est que la seule chose que je sais, c'est que je ne sais rien. Vous évoquez en introduction les hypothèses du projet de loi de finances en discussion à l'Assemblée Nationale, tout en précisant en page 7 que le Haut Conseil des Finances Publiques, le HCFP est très critique vis-à-vis de ce projet de loi de finances 2022 et a refusé de se prononcer sur la plausibilité de la prévision de déficit pour 2022. On le serait à moins tant il est vrai que le budget présenté par le Gouvernement est un budget électoral au service de la réélection du président sortant. Le déficit public est minoré, alors qu'en même temps la politique du chéquier est en œuvre avec la multiplication des promesses générales ou sectorielles.

Nous aurions néanmoins apprécié de trouver dans ce document quelques objectifs politiques et chiffrés. Quid de l'évolution du nombre d'habitants ? Vous nous expliquez en 2014 que la démographie d'une commune s'inscrit dans le temps long et qu'il faut quelques années pour que les tendances puissent s'infléchir. Huit ans plus tard quand est-il ? il est quand même temps d'apprécier les résultats de votre politique. Quid de la promesse de baisse des impôts et de réduction de la pression fiscale ? Là encore engagement non tenu. En page 12, il est indiqué sobrement « une évolution de la fiscalité directe évaluée à plus 800 000€ » sur d'autres sujets qui méritent notre attention, ce document est bien silencieux. La valorisation du patrimoine architectural et historique de Dunkerque, la lutte contre les risques d'inondation sujet sur lequel vous vous affrontez à l'Etat, bien d'autres

choses et au final le plus surprenant lorsque nous abordons la partie principale de mise en valeur de votre politique, c'est-à-dire la partie « 2022 2^{ème} année de déploiement progressif du projet de mandat » c'est qu'on a l'impression que vous commencez le mandat en 2014-2015.

Il semble que tout ou presque soit à faire ou à améliorer, je cite « le centre-ville de Dunkerque va poursuivre sa métamorphose en 2022 pour constituer un cœur dynamique pour toute l'agglomération » c'est en page 16. Donc, c'est qu'on n'est pas dans une ville vivante et dynamique.

En page 20, on a « concilier protection de notre environnement et économie pour tous » c'est donc que ce n'est pas le cas actuellement.

En page 20 encore « une modernisation des services et des équipements innovants tournés vers l'avenir et vers les biens, les besoins réels, pardon des habitants ». Comme si les services n'étaient pas performants et que les équipements existants étaient non tournés vers les besoins réels des habitants. Nous l'aurions dit, vous nous auriez fait le reproche de manier toujours la critique et plus nous avançons dans la lecture du document, plus apparaissent en creux les insuffisances et les lacunes de votre action.

En page 23 « innover et approfondir la participation de tous au service de la vitalité démocratique » le paragraphe se terminant par : « la nécessité de revitaliser la confiance dans l'action publique et d'entretenir la vitalité démocratique à l'échelle communale requière sans cesse d'innover en la matière et la ville entend être au rendez-vous de ces enjeux » qu'on se le tienne pour dit, c'est du sérieux et cela prêterait à sourire si la personne qui était à l'origine de ce texte n'était pas celle qui refuse obstinément le référendum sur les éoliennes à Dunkerque ou encore une consultation plus large sur la piétonisation du centre-ville. La vitalité démocratique c'est aussi donner le pouvoir au peuple, s'exprimer directement, sans filtre.

Quant à l'attention aux habitants de Dunkerque, voici qu'au bout de 8 ans, vous nous présentez comme objectif en 2022 et je cite ici vos propres thèmes, monsieur Bodart vient de le dire à l'instant « renforcer les parcours de réussite aux bénéficiaires des jeunes, donner aux seniors toutes leur place dans la cité, développer une offre culturelle pour répondre aux enjeux de notre société et répondre aux besoins de tranquillité et de sécurité des dunkerquois » Bel aveu, bel aveu des échecs qui caractérisent votre action politique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Très bien. D'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Je pense que monsieur Bodart ça ne demande pas de réponse complémentaire au regard de la vacuité de ce qui vient d'être dit.

Monsieur Bodart :

Je ne pense pas que les dunkerquois aient cette vision-là de toute manière.

Monsieur le Maire :

Très bien, il n'y a pas de vote sur le rapport d'orientations budgétaires, monsieur Bodart je vous rends la parole pour les délibérations 7 et 8.

7.- Décision modificative 2021 n°1

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

8.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à : **Entreprendre Ensemble** : Christine Decodts, Martine Arlabosse, **Association Terre Neuve** : Sylvie Guillet, Justine JothaM, Danièle Bèle-Fouquart, Florence Bouteille-Saihi

4 contre Liste Défi Dunkerquois pour l'attribution d'une subvention à Entreprendre Ensemble et au collectif d'associations COEXIST

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois pour l'attribution d'une subvention à l'ADUGES

Adopté

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions sur les 7 et 8 ? Monsieur Duval vous avez la parole.

Monsieur Duval :

Merci. Je vais revenir sur les subventions, délibération n°8. Nous voterons comme d'habitude en division. Pour l'essentiel des subventions nous votons pour, nous serons en abstention concernant l'Aduges, contre la subvention Entreprendre-Ensemble bien entendu et contre la subvention à l'association Coexist.

Je vais quand même prendre le temps de détailler un peu notre position à cette subvention à l'association Coexist pour rappeler ce que c'est cette association : Coexist c'est une association, c'est plutôt un collectif d'assos ultra politisé. Au sein de ce collectif on retrouve notamment vos grands copains de SOS Racisme, ils n'interviennent pas beaucoup en France, mais étonnement ils sont très souvent chez nous dans le dunkerquois et donc cette année on va leur donner 1 000€ comme ça, alors qu'il n'avait rien eu l'an passé, pour faire on ne sait trop quoi, faire de la propagande probablement et ça tombe bien c'est en pleine période électorale. Donc, l'an passé, ils ont fait ça gratuitement, cette année ils en ont sûrement eu marre de manger aux 3 Brasseurs alors ils veulent monter de gamme, ils veulent mettre du beurre dans les épinards, mais malheureusement ce sera aux frais de tous les dunkerquois.

Alors, je suis allé me renseigner, j'ai regardé un peu leur blog pour voir ce qu'ils faisaient concrètement parce que on n'est jamais aussi bien renseigné que par soi-même. Donc, j'ai regardé, j'ai vu que cet été par exemple les gens de Coexist ils ont fait un beau séjour au Maroc, et bien dormez, dormez braves gens, vos impôts sont bien utilisés et quand on pense que la mairie refuse parfois des augmentations de subventions de 50€ pour des petites assos qui ont besoin d'un coup de pouce temporaire et qui font du vrai travail et que de l'autre, elle vient claquer comme ça 1 000€ d'un coup pour des assos de propagande inutile, il y a de quoi être ému et cette émotion elle a un mot, elle a un nom, ça s'appelle le dégoût.

Monsieur le Maire :

Très bien. Pas d'autres interventions ? Vous n'aimez pas la lutte contre le racisme monsieur Duval, vous la qualifiez de propagande. Je n'ai pas la même vision de la lutte contre le racisme. Je ne sais pas, ça doit être une question de valeur, je pense.

- *sur la délibération n°7 : qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ? Tous les autres sont pour. Je vous en remercie.*
- *pour l'état complémentaire des subventions, la 8, on a entendu les votes du groupe de monsieur Duval. En dehors, tout le monde est d'accord ou s'abstient ? Tout le monde est d'accord. Je vous en remercie.*

On en vient aux quatre délibérations de monsieur Simon.

ACTION FONCIÈRE

9.- Dunkerque/Rosendaël - rue Alphonse Daudet - transfert au profit de la CUD

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville est propriétaire de la voirie bordant le parking Daudet situé à Rosendaël et implantée sur la parcelle 510AA0003 d'une surface au sol et selon cadastre de 273 m² tel que repris au plan ci-joint.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 avril 2021, a décidé la rétrocession des parkings Tribut et Daudet (parcelles cadastrées 510AA0001, 0002 et 0004).

Dans ce cadre, il est proposé de transférer la parcelle 510AA0003 au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque, au titre de sa compétence voirie et stationnement.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- transférer la voirie cadastrée 510AA0003 à la Communauté urbaine de Dunkerque ;
- dire que s'agissant d'un transfert à l'établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de ses compétences, le transfert a lieu gracieusement en tant que domaine public ;
- dire que ce transfert s'opérera par délibérations concomitantes de la Ville de Dunkerque et de la Communauté Urbaine de Dunkerque et donnera lieu à un acte administratif aux fins de publication ;
- autoriser Monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document ou acte afférents à cette cession.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

10.- Dunkerque/Malo-les-Bains - Rue de Douai - Parking le Dyck : cession de l'emplacement n°40

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de 34 emplacements de parking dépendant d'un ensemble immobilier cadastré BV 242 au sein de la résidence Le Dyck sise rue de Douai à Malo-les-Bains. Face aux difficultés à louer ces emplacements, la commune a décidé de les vendre progressivement en fonction des demandes.

N'ayant pas l'utilité de ces stationnements, la Ville avait entrepris en 2006 de les mettre en vente au prix de 3.000 euros l'emplacement, au profit des habitants de la résidence Le Dyck. Seuls deux emplacements avaient trouvé acquéreur.

Depuis, des démarches de vente ont été à nouveau entreprises, sans plus de réussite en raison de la configuration peu avantageuse des places.

Récemment, Monsieur et Madame BAILLOEUL ont acquis un lot (2 emplacements) au prix de 5.000€. Le service des domaines a été interrogé et a donné un avis favorable pour ce prix (estimation 2 600 € l'emplacement). Aujourd'hui Monsieur Wexsteen est intéressé par l'emplacement n° 40, un peu plus grand que les autres. Il lui est donc proposé au prix de 3 000 €.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- au vu de l'avis des domaines, décider la cession du bien sus désigné au prix de trois mille euros (3 000 €) ;
- dire que la cession de cet emplacement de parking n° 40 au 2^e sous-sol et les quotes-parts des parties communes attachées aura lieu au profit de Monsieur WEXSTEEN ;
- décider que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.
- autoriser Monsieur le maire, ou l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué à signer tout document et acte relatif à cette cession.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

11.- Dunkerque Petite-Synthe - Banc vert - Vente Ville à Foncière logement - Convention financière

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Par délibération en date du 23 juin 2016, le conseil municipal a décidé la vente des parcelles sises à Petite-Synthe, rue constant Hecquet, cadastrées 460AO numéros 347, 348, 350, 352 et 356 pour une surface totale au sol et selon cadastre de 3.375 m2 au profit de l'association Foncière Logement dans le cadre de contreparties dues par la Ville à l'ANRU.

Celle-ci prévoyait qu'en cas de découverte de pollution et conformément aux règles nationales de l'ANRU, la Ville limitait son engagement dans les termes suivants : le montant des travaux pris en charge par le vendeur pour le programme déterminé par l'ANRU ne pourra excéder la somme de quinze mille euros (15.000 €) dans la limite d'un délai de trente ans. Les parties s'engageaient à discuter ensemble en cas de coût de dépollution plus important.

Cette vente, au prix d'un euro (1€), a été régularisée le 25 mars 2021. La ville s'est engagée à échanger quant à la prise en charge d'un éventuel surcoût dû aux mesures de réhabilitation et de purge du terrain, sans excéder le montant total de trente-huit mille euros (38.000 €) HT.

Des engins explosifs ont été découverts lors de la préparation du chantier. Foncière Logement s'est rapprochée de la Ville en vue de la prise en charge financière de ces surcoûts.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider que la prise en charge des surcoûts dus aux mesures de réhabilitation de toute nature du terrain seront pris en charge par la Ville à hauteur de 38.000 € HT maximum, conformément aux engagements qui avaient été pris dans le cadre de la convention ANRU.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer tout document afférent à cette prise en charge

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

12.- Dunkerque/Rosendaël - site Brossolette - déclassement avec désaffectation différée et vente au profit d'Habitat du Nord

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Habitat du Nord procédera au réaménagement du site de l'ancienne école Brossolette sise rue Georges Claezman, afin d'y réaliser 28 logements.

Ce site, appartenant à la ville de Dunkerque, a fait l'objet d'un déclassement suivant délibération du 29 septembre 2021 pour la partie qui n'était plus affectée à l'usage du public ou d'un service public.

Le solde du site, tel que déterminé au plan ci-joint, est affecté à l'usage du public, dans la mesure où celui-ci dessert la salle de sport Narcisse Bailleul à ce jour enclavée et appartenant à la ville, en sus d'un usage de distribution technique et restauration scolaire de l'école Louise de Bettignies. Cet accès sera reconstitué par la réalisation d'un mail au Nord du site tel que figurant en annexe.

La réalisation de ce mail nécessite la déconstruction de garages et d'un ensemble d'une barre de logements.

Aussi, afin de permettre à Habitat du Nord de se porter acquéreur de ce site, il vous est demandé de bien vouloir :

- Conformément à l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, décider le déclassement des emprises désignées « B et C » issue de la parcelle cadastrée 510AN0038, tel que déterminées au plan ci-joint ;
- Au vu des nécessités de service public et de l'étude d'impact pluriannuelle, dire que ce déclassement aura lieu avec désaffectation différée dans un délai maximum de six ans à compter de la date de l'acte de déclassement ;
- Décider la cession au profit de Habitat du Nord, de la totalité de l'emprise foncière objet du projet, d'une surface de 4653 m2 issue de la parcelle cadastrée 510AN0038 tel que figurant au plan joint, au prix

de 300 000€ HT, la TVA en sus étant à la charge de l'acquéreur en cas de sujétion, conformément à l'avis du service des Domaines ;

- Prévoir une clause de résolution à l'acte de vente en cas de non-réalisation de la désaffectation ;
- Autoriser Habitat du Nord à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de son programme d'habitat ;
- Dire que les frais de géomètres et de notaires seront pris en charge par l'acquéreur.
- Autoriser Monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents aux présentes.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Simon. Y-a-t-il des remarques sur ces délibérations ? Je passe donc au vote :

- *sur la 9 : qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?*
- *sur la 10 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *sur la 11 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- *sur la 12 : qui est contre ? qui s'abstient ?*

Je vous en remercie. Madame Séret pour la délibération n°13.

ACTION SOCIALE

13.- Présentation du rapport 2020 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi Handicap », en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie, la Ville de Dunkerque a constitué la Commission Communale d'Accessibilité en faveur des Personnes en Situation de Handicap (CCAPSH) le 11 février 2011.

Suite à l'ordonnance n° 2014- 1090 du 26 Septembre 2014, celle-ci est devenue Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Malgré la situation sanitaire avec la mise en place des confinements successifs suite à la pandémie de la Covid 19, cette instance a poursuivi sa mission de veille à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics et privés, présents sur la ville. Elle est le garant de la continuité de la chaîne de déplacement : voirie, bâtiment, transport, espaces publics... et travaille de concert avec la commission intercommunale d'accessibilité.

Les membres, composés d'élus, d'associations œuvrant dans le handicap, de partenaires et de techniciens, sont chargés de relever les incohérences et de formuler des suggestions à toutes les personnes compétentes. Ils travaillent sur :

- la priorisation pluriannuelle des travaux des bâtiments municipaux pour la mise en accessibilité du cadre bâti avec visite de chantier sur certains ERP,
- sur l'Ad'AP,
- les espaces publics aux abords directs des ERP,
- sur la Charte d'engagement réciproque Ville & associations,
- et sur l'élaboration d'un bilan annuel.

Ce bilan annuel dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports et énumère les propositions d'amélioration. La commission a obligation de transmettre, annuellement, au Préfet.

Aussi, il vous est proposé de prendre connaissance de ce rapport de bilan de l'année 2020. Celui-ci sera ensuite transmis au Préfet.

Le rapport annuel est consultable sur le site de la ville.

Avis favorable en date du 21/10/21 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Madame Séret :

Merci monsieur le Maire. Comme chaque année, la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) doit présenter son rapport annuel pour l'année achevée, ici 2020. Celui-ci dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, des transports et évoque les propositions d'amélioration pour la ville. La CCA est composée d'élus, de personnes en situation de handicap, d'associations œuvrant dans le handicap et de techniciens Ville et CUD. Cette année a été toute particulière suite à la situation sanitaire et la mise en place des confinements successifs. La CCA a tout de même réussi à poursuivre sa mission de veille, à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics et privés présents sur la ville.

Je voudrais revenir ce soir sur l'importance du travail hors des murs, des membres de la CCA avec pour exemple les parcours touristiques mis en place par l'Office du Tourisme sur l'hyper-centre et à Malo, les membres ont pu relever les obstacles rencontrés sur ces parcours, les enrichir également, apprendre à voir avec les mains en touchant les fers forgés des villas malouines par exemple. Le but final est aussi de promouvoir Dunkerque auprès des touristes en montrant que Dunkerque est une ville accessible à tous et pour tous.

Les membres de la CCA ont été aussi sollicités dans le cadre des FIL du square Ovion et de son parc de jeux inclusif afin de mettre une meilleure accessibilité du square au niveau de la voirie et de la signalétique.

En ce qui concerne le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la ville il est de 12,11%. Pour information le taux légal est de 6%. Ce soir, il vous est demandé de prendre connaissance de ce rapport qui sera transmis au Préfet et ce rapport est consultable sur le site de la ville.

Monsieur le Maire :

Merci madame Séret. Des interventions ? Allez-y madame Cuvelier.

Madame Cuvelier :

Merci. Chers collègues, malgré beaucoup de progrès, il subsiste des zones d'ombre. Je me permets quelques remarques, exemples : J'avais remarqué en Basse-ville la taille des arbres mal exécutée et de ce fait, la cime de ceux-ci couvre l'éclairage public à la nuit tombée. On ne voit pas où on met les pieds, risque de chute pour les piétons qu'ils soient handicapés ou non. Beaucoup de trottoirs trop étroits ou défoncés par les racines de ces arbres, donc impossibilité pour deux fauteuils roulants de se croiser, d'où l'importance de rénover et élargir les trottoirs quand c'est possible. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame Cuvelier. Effectivement on partage, on partage, on partage et la Communauté Urbaine y travaille sans relâche avec d'ailleurs des programmes qui ont été accélérés sur la rénovation des voiries, la rénovation des trottoirs. On y travaille, on avance. Je vous en remercie.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération n°13. Je propose donc de passer la parole à monsieur Bécuwe pour les délibérations 14 et 15.

14.- Opération "bonus ville"

Rapporteur : Monsieur Rémy BECUWE, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque a mis en place avec l'aide d'Entreprendre Ensemble, l'opération « Bonus Ville » qui consiste à recruter principalement des jeunes de 18 à 25 ans demandeurs d'emplois pour des missions de renfort ponctuel sur des manifestations organisées par les Services de la Ville.

Au regard de l'intérêt de cette opération et pour répondre aux demandes émanant des Directions, la participation est de 27 256,64 €.

Cette mobilisation du dispositif a ainsi permis à des jeunes, par exemple :

- De contribuer à la sensibilisation des habitants aux gestes barrières en cette période de crise sanitaire via l'opération « Ambassadeurs des gestes barrières » portée par la DDILS,
- De participer à la réalisation d'enquêtes auprès des habitants dans le cadre de l'opération « Îlots apaisés » (Mairie de quartier de Dunkerque Centre) ou pour préparer l'avenir du quartier du Banc-Vert dans le cadre du projet NPNRU (Mairie de quartier de Petite-Synthe),
- De réaliser des interventions de manutention dans les écoles (Direction de l'Enfance),

- De participer à la tenue de garderies mobiles, dans le cadre de l'organisation de réunions d'information aux parents (Direction de l'Enfance), ou lors de certaines manifestations comme Les Boucles Dunkerquoises (Direction des Sports).

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Ville de Dunkerque à procéder au versement de la somme de 27 256,64 € à Entreprendre Ensemble.

Avis favorable en date du 21/10/21 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Ne prennent pas part au vote : Christine Decodts, Martine Arlabosse

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bécuwe :

Merci. Alors, l'opération « bonus ville » pour la délibération 14. Donc, c'est une opération qu'on vote chaque année. C'est une opération en lien avec Entreprendre-Ensemble qui permet de recruter chaque année des jeunes de 18 à 25 ans qui sont demandeurs d'emplois dans le cadre d'un renfort ponctuel des services municipaux. Voilà, je rappelle notamment : ils ont été ambassadeurs des gestes barrières, ils ont participé également aux enquêtes des ilots apaisés, des interventions de manutention, des garderies mobiles, etc, etc... En 2021, c'était 29 missions et qui ont participé à l'aide de 63 jeunes. J'en profite d'ailleurs pour remercier les équipes d'Entreprendre-Ensemble avec qui la ville de Dunkerque à travers la Mission Jeunesse travaille énormément et également en lien avec les équipes du CCAS.

ACTION JEUNESSE

15.- Renouvellement de l'agrément service civique

Rapporteur : Monsieur Rémy BECUWE, Conseiller municipal

La Ville s'implique dans le dispositif service civique depuis 2012 et a déjà accueilli plus de 200 jeunes volontaires. Ce dispositif a aujourd'hui trouvé sa place dans le paysage des propositions qui s'adressent à la jeunesse dunkerquoise.

L'agrément délivré par l'Etat, permettant l'accueil de 24 volontaires par an, prend fin le 10 décembre 2021. Il convient aujourd'hui de présenter une demande de renouvellement d'agrément pour la période 2021 / 2023.

Les missions qui seront proposées aux jeunes volontaires ont été construites avec les directions thématiques, les mairies de quartier et les partenaires associatifs.

Pour rappel, le service civique à la Ville de Dunkerque :

- Est ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans révolus, volontaires et motivés, quels que soient leurs condition, origine sociale ou culturelle, parcours, expérience, niveau de formation, projet d'avenir...
- Se déroule sur une période de 8 mois à raison de 28 heures par semaine
- Est organisé de sorte que les volontaires :
 - Soient répartis en binôme
 - Effectuent une ou plusieurs missions principales d'intérêt général
 - Effectuent plusieurs missions collectives
 - Bénéficient de l'encadrement d'un tuteur par mission

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat le renouvellement de l'agrément de la Ville.

Avis favorable en date du 19/10/21 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois**Adopté****Monsieur le Maire :**

Merci. Des interventions ? Allez-y monsieur Nave.

Monsieur Nave :

Je regrouperai mon intervention sur la 14 et la 15 puisque vous nous demandez sur ces deux dispositifs dits en faveur des jeunes qui sont l'opération « bonus ville » et le renouvellement de l'agrément sur le service civique, vous nous demandez notre accord. L'objectif de ces dispositifs étant de donner des emplois ponctuels et des missions ponctuelles pour les jeunes. Vous commencez à connaître nos doutes et nos craintes sur ces différents dispositifs, non pas qu'il n'est pas nécessaire d'aider les jeunes qui sont en difficulté. En même temps, aujourd'hui on pourrait se dire qui n'est pas en difficulté, quelle catégorie sociale n'est pas en difficulté depuis les politiques qui se succèdent avec Hollande et Macron, mais bon. Donc, nous ne remettons pas en cause le besoin d'aider ces jeunes, mais il y a quand même un certain nombre de doutes sur ces dispositifs.

Donc, oui, aider nos jeunes, mais surtout aidons-les correctement. Les emplois et missions qui sont attribués ne sont pas forcément qualifiants et ne permettent pas aux jeunes qui sont en recherche d'emploi de sortir avec un bagage renforcé. Etre référent, ou être ambassadeur des gestes barrières, c'est bien gentil, mais ça ne permet pas d'avoir une belle ligne sur son CV pour trouver du boulot, courir après les dunkerquois pour qu'ils portent correctement leurs masques, je suis pas certain que ça permette derrière de trouver un job ou un CDI. Vous le savez ces missions et je le répète ne permettent pas de trouver des contrats de travail solide. Vous leur proposez quelques heures, un petit salaire qui répond pas forcément aux attentes de ce public et qui ne permet pas d'avoir une expérience professionnelle solide. Cet outil ne doit pas servir à faire de la clientèle électorale comme on le voit souvent dans les municipalités de gauche ou d'extrême gauche, n'est-ce-pas monsieur le Maire, ni à faire baisser artificiellement le chômage mais, plutôt permettre à nos jeunes de se projeter dans une future vie professionnelle.

Ce partenariat gagnerait à être plus exigeant avec une obligation de résultat. Aujourd'hui aucune formation qualifiante n'est proposée pour ces jeunes et aucune perspective d'évolution professionnelle. C'est pour nous un axe d'amélioration, alors, nous notons cependant un point qui était important et qu'on peut trouver intéressant, celui de les faire participer à des missions de rénovation de certains bâtiments municipaux ce qui peut permettre là effectivement d'avoir un plus, un bagage plus costaud mais malheureusement cela reste trop rare et donc cela devrait être accéléré, devrait être augmenté. Pouvez-vous nous faire sur ces dispositifs un retour d'expérience de résultat ? Combien de jeunes ont trouvé un CCD ou un CDI après être passé par ces dispositifs ? Les missions qui leurs ont été confiées ont elles eues un impact bénéfique sur leur carrière professionnelle ? Voilà quelques éléments que nous souhaiterions avoir pour appréhender au mieux et au plus juste ces opérations et ces dispositifs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci, monsieur Nave. Je pense qu'il y a une erreur de votre part sur l'intention de ces dispositifs de politique publique. Ces dispositifs de politique publique n'ont pas pour vocation « l'emploi ». L'emploi c'est par exemple Entreprendre-Ensemble dont vous n'avez pas voté la subvention c'est bien là, la contradiction de votre discours monsieur Nave, c'est un peu gênant, je pensais que vous alliez vous démarquer de monsieur Duval et donc voter la subvention à Entreprendre-Ensemble, justement pour pouvoir avoir ce retour au titre de l'emploi. Donc, ces dispositifs de politique publique ne visent pas ça, donc là on est sur l'engagement civique, l'engagement citoyen et l'accompagnement pour un certain nombre de projets de jeunes qui ne sont pas forcément reliés à l'emploi. Donc, ce que je vais demander c'est qu'on puisse vous présenter un bilan des actions d'Entreprendre-Ensemble à la prochaine commission, ce qui permettra pour vous de bien comprendre justement ce qu'est Entreprendre-Ensemble et ce qu'ils font ce qui vous permettra du coup de voter la subvention à Entreprendre-Ensemble et de pouvoir justement vous poser la question sur ce qui aide les jeunes à accéder à l'emploi. On va faire ça comme ça monsieur Nave, d'accord ?

Sur ce, je passe au vote :

- sur la délibération n°14 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois
- sur la 15 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

Je vous en remercie.

Ce qui me fait penser, j'ai réagi tout à l'heure, par rapport à madame Cuvelier, on a un bel exemple, vous savez sur la question des trottoirs étroits que vous évoquez, puisqu'on est à Malo, je pensais à ça, je regardais à l'extérieur. On est à Malo, on a eu la reconversion enfin la transformation de la rue Traversière que vous avez pu regarder, qui est juste ici, on est à 200m de la rue Traversière qui a permis de régler le problème de trottoir très étroit pour le coup. On était à 50cm de trottoir, un fauteuil ne pouvait même pas aller sur le trottoir, il était obligé d'être en cohabitation avec la voiture et on a réglé ça avec effectivement une zone de rencontre, qui est aujourd'hui même carrément une rue piétonne qui laisse juste passer les voitures qui doivent aller au garage et

c'est une réussite et c'est très apprécié par l'ensemble des riverains qui sont là et ça règle le problème de la question de l'accessibilité. Donc on a un très bel exemple de ce travail fait sans relâche par la Communauté Urbaine sur l'accessibilité. Voilà, je voulais en profiter puisqu'on était effectivement à 200m de la rue Traversière. Monsieur Mazouni vous avez la parole pour la délibération 16.

AMENAGEMENT URBAIN

16.- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - modification du tracé du chemin de Grande Randonnée 120

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Par délibération du 25 mars 1991, le Conseil Général du Nord a arrêté le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée. Le Conseil départemental propose une évolution du GR 120. Le Conseil Municipal est ainsi appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries pour lesquels il donne son accord.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, il est proposé :

- D'accepter la modification et le passage en centre-ville par la Place Jean Bart (ayant pour but de passer près du Beffroi, de l'office de tourisme et de l'Eglise Saint Eloi).
- Pour le secteur Grand Large, un passage par la passerelle du Grand Large puis par la rue des Islandais, l'Avenue des Bordées pour rejoindre le quai de la Cunette et rattraper le quai des américains. Cet itinéraire est plus agréable (essentiellement des voies vertes, le long des bords à quai) que la proposition départementale et met en valeur le FRAC et le patrimoine portuaire.

Les chemins empruntés sont des propriétés publiques appartenant à la CUD, la Ville de Dunkerque ou la S3D.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

- autorise le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique

Les voiries concernées seront inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Avis favorable en date du 18/10/21 de la commission Démocratie-Animation-Tourisme-Commerce-Territoires et Vie de Quartier

Adopté à l'unanimité

Monsieur Mazouni :

Merci monsieur le Maire. Afin d'encourager et d'organiser l'activité promenade et de randonnée le législateur a confié au Département la compétence et l'élaboration des plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée avec comme objectif de favoriser la découverte des sites naturels, des paysages ruraux, urbains, patrimoniaux, tout en garantissant la continuité des itinéraires. Le Conseil Départemental propose une évolution du GR 120 et demande d'accepter la modification. Il est proposé d'accepter la proposition pour le centre-ville permettant ainsi un passage près de la place Jean-Bart, du Beffroi, de l'Eglise ou de l'Office du Tourisme et de proposer une alternative passant par le Grand Large afin de valoriser les vues et l'intérêt touristique du quartier, composé essentiellement des voies vertes et de promenade le long des bords à quai permettant aussi de valoriser le FRAC ainsi que notre patrimoine portuaire.

ENVIRONNEMENT

17.- Présentation du rapport du Développement Durable

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Les villes, quelle que soit leur taille, concentrent la plupart des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, les différentes crises sanitaires, climatiques ou économiques réinterrogent la société.

La ville de demain doit se réinventer afin de prendre soin de ses habitants, en particulier les plus fragiles, de ses écosystèmes, de ses infrastructures, de son cadre de vie, ...

La ville durable du XXIème siècle se veut sobre, résiliente, inclusive et créative.

La ville de Dunkerque, à travers son rapport annuel de développement durable ne récence pas l'ensemble des actions mais met en exergue des actions innovantes.

C'est notamment la réduction significative des consommations d'énergie, à travers, des actions au sein de ses bâtiments pour remplacer les énergies carbonées par des énergies renouvelables.

C'est la prise en compte des produits toxiques utilisés dans les activités de la collectivité et proposer des alternatives pour les réduire.

C'est aussi, la mise en place de Dunkerque au Naturel, un programme de rencontre, d'animations, d'événements autour de cette nature à Dunkerque pour tous, pour permettre à chacun de passer à l'action pour développer et préserver la biodiversité.

Aussi, il vous est demandé de prendre acte du rapport.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Monsieur Mazouni :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dit Grenelle 2, vient qualifier la rédaction du rapport de Développement Durable. Dunkerque est aujourd'hui reconnu sur le plan national pour son engagement envers la ville durable. Notre collectivité comme l'a rappelé monsieur Jean Bodart lors du rapport d'orientations budgétaires et ainsi en première ligne dans les mises en œuvre de solutions innovantes pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et sociaux tout en préservant et en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

A ce titre le rapport de Développement Durable se décline sous quatre axes : une ville qui se veut de plus en plus décarbonnée, économe, comprenant le développement de solutions de mobilité alternative et douce, d'amélioration des performances énergétiques ou de mise en avant de nouvelles sources d'énergies renouvelables. C'est aussi une ville inclusive avec le citoyen au cœur des projets à l'image des actions proposées sous l'égide de la plate-forme « J'agis pour ma ville », des Fabriques d'Initiatives Locales, des Fonds d'Accompagnement Citoyen, de réfléchir ou prochainement lors de consultations sur la nécessité de réfléchir ensemble sur le partage de nos places et de nos rues.

La valorisation de la biodiversité et de l'environnement n'est pas en reste avec la création d'un véritable atlas de la biodiversité, d'une politique environnementale déclinée autour du programme « Dunkerque au naturel » de projets de végétalisation, de vergers ou encore de réflexions sur l'animal en ville.

Une ville résiliente c'est aussi une ville prévenante qui protège ses citoyens, ses ressources avec une capacité de s'adapter, d'innover à l'image des actions entreprises lors de la crise sanitaire, d'initiatives en faveur d'ilots de fraîcheur ou encore de la qualité de l'air et de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Bien évidemment, la recherche d'innovation, de solutions est perpétuelle.

Le rapport de Développement Durable fait écho à la COP26 réaffirmant l'eau comme étant une priorité absolue en matière d'adaptation. La ville de Dunkerque à ce titre réaffirme sa stratégie afin de réduire et optimiser notre consommation d'eau tout en recherchant des solutions de substitution. Ainsi notre politique de gestion de l'eau se décline sous trois grands axes :

- *des actions innovantes et préventives,*
- *des logiques de recyclage ou d'économie circulaire,*
- *et des actions de sensibilisation et d'accompagnement.*

Les démarches préventives sont identifiées à travers les opportunités que la télérelève et des solutions de détection des fuites. La dernière intervention nous avait d'ailleurs permis d'éviter une perte de plus de 8 000m3 d'eau. Dans les bâtiments neufs, le circuit de l'eau est optimisé avec des logiques de débit minimum comprenant

des installations d'équipement hydro-économiques avec par exemple des robinets permettant de passer de 7 litres par minute à moins d'un demi-litre par minute.

Concernant l'arrosage des espaces verts, plusieurs stratégies sont suivies avec une prédilection d'essences peu gourmandes en eau, l'utilisation systématique de sonde, de système de goutte à goutte, de paillage ou encore de récupération des eaux pluviales. La préservation des ressources en eau implique également une réflexion sur les notions de recyclage ou d'économie circulaire, d'ailleurs à ce titre, des travaux et un projet innovant sont en cours de finalisation afin de stocker et décanter une partie d'eau provenant de la piscine Paul Asseman évitant ainsi leur renvoi vers les eaux usées.

La notion de recyclage intègre également des stratégies d'anticipation foncière incluant des solutions de mise en réseau de récupération des eaux comme ça pu être le cas finalement lors de l'aménagement de l'avenue de la Mer ou de l'école de la Porte d'Eau, ou tout simplement dans le cadre de nos futurs aménagements.

La préservation de notre ressource en eau c'est aussi une nécessaire pédagogie et sensibilisation. Concrètement, c'est par exemple la création d'équipements ludiques comme les pommeaux de douche connectés au sein de nos salles de sport permettant de visualiser sa consommation, d'ailleurs moins de consommation d'eau chaude c'est aussi moins de gaz à effet de serre. L'accompagnement au changement est concrètement une démarche stratégique à l'image du soutien apporté aux jardins familiaux privilégiant de nouvelles méthodes de culture ou d'arrosage ou encore le fait d'encourager avec ses partenaires à travers les outils pédagogiques, modifient nos comportements permettant une économie de la ressource. Solutions que nous retrouvons d'ailleurs à travers la démarche éco-gagnante ou très prochainement présentée lors de l'exposition dédiée au cycle de l'eau au sein de la Halle au Sucre.

En résumé, il est important de promouvoir une stratégie de culture commune de l'eau sous différentes échelles et compétences. L'innovation en réponse aux enjeux climatiques passe donc bien évidemment aussi par des effets de synergie.

Monsieur le Maire :

Merci, et gardez bien votre bouteille en plastique parce que nous avons dû repasser à la bouteille en plastique à cause du Covid et c'est la dernière fois qu'on l'a donnée parce qu'on va repasser à la carafe d'eau, donc ce sera le souvenir du Covid, nous avons dû repasser au plastique mais j'ai hâte de revenir à la carafe et à l'eau du robinet. Voilà c'est aussi une contribution à la politique « déchets » qu'on va évoquer d'ailleurs largement vendredi. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces délibérations 16 et 17 ? Monsieur Nave, madame Cuvelier.

Monsieur Nave :

Oui, j'interviendrai sur la 16 et ma collègue sur la 17. Non seulement gardez les bouteilles en plastique mais surtout gardez aussi les bouchons, voilà ça va vite, on prend, on jette dans un sac et on rapporte dans les points d'apport, c'est hyper efficace et ça ne prend pas beaucoup de temps.

Monsieur le Maire :

Il n'y en aura plus après, il y aura la carafe, c'est les dernières.

Monsieur Nave :

Profitons-en, gardons-les et chez vous, faites pareil, gardez les bouchons en plastique. Donc, sur la 16...

Monsieur le Maire :

Ah non, monsieur Nave, non monsieur Nave chez soi on boit l'eau du robinet, on boit l'eau du robinet monsieur Nave, en carafe. On va vous offrir une carafe.

Monsieur Nave :

Ah ! merci.

Monsieur le Maire :

Je propose qu'au prochain conseil municipal on laisse la carafe à monsieur Nave, pour que chez lui, il puisse consommer l'eau du robinet. On est d'accord ?

Monsieur Nave :

On est d'accord, seulement si elle est estampillée « Ville de Dunkerque » parce que je suis fier d'être dunkerquois.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas, si elle est « Ville de Dunkerque » mais on doit avoir Communauté Urbaine ça j'en suis sûr, Syndicat de l'eau aussi, Syndicat de l'eau, ça vous va ?

Monsieur Nave :

Il va falloir faire un effort monsieur le Maire. Sur la 16, juste une petite demande que dans

l'établissement et la modification de ces itinéraires, nous puissions associer les associations d'aides aux personnes atteintes de difficultés, notamment mal voyantes. On a l'association Phénix qui travaille sur des projets d'établissements d'itinéraires de promenades et de randonnées pour les personnes mal voyantes parce qu'aujourd'hui beaucoup de ces parcours ne sont pas adaptés à ces personnes. Une demande que, quand il y a des itinéraires qui sont établis ou modifiés, on puisse systématiquement associer ces différentes associations pour qu'elles puissent mettre également à jour leurs logiciels afin de non seulement permettre aux dunkerquois et plus généralement aux touristes de se balader sur ces lieux de promenades et de randonnées, mais permettre aussi aux personnes avec un handicap d'en bénéficier. Voilà la simple remarque que nous souhaitons faire, monsieur le Maire, je vous remercie.

Madame Cuvelier :

Oui, chers collègues. Alors j'interviens sur le point 17. Nous avons noté que des efforts considérables ont été réalisés pour avoir une ville propre et agréable à regarder, cependant de grands chantiers à venir engendrent des mécontentements : l'éolien, le nouveau procédé concernant le ramassage des ordures ménagères. Nous vous rappelons notre totale opposition à l'implantation d'éoliennes au large de Dunkerque, un référendum est donc indispensable. Le peu de concertation et un semblant de démocratie participative concernant l'expérimentation de la collecte des déchets ménagers. Peu de réponses de votre part sur ces deux sujets. Que faites-vous de la participation citoyenne méprisée sur ces deux thématiques ? Merci.

Monsieur le Maire :

Monsieur Mazouni, vous aviez quelque chose à ajouter ?

Monsieur Mazouni :

S'agissant de la remarque concernant l'aménagement des itinéraires il est important de dire que le Département lui est désigné comme maître d'ouvrage du plan des itinéraires. C'est une remarque qui est à apporter au Département que nous ferons. S'agissant de la remarque au sein du rapport du Développement Durable, non je pense que d'abord il y a une forme de hors sujet et puis le rapport de Développement Durable a précisé cette notion de ville inclusive avec une démarche de démocratie très participative.

Monsieur le Maire :

Tout à fait, et on regarde l'avenir.

- *sur la délibération 16 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *la 17 : il n'y a pas de vote.*

Monsieur Gourvil, la délibération 18.

PERSONNEL

18.- Agents recenseurs - Rémunération

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Le recensement rénové de la population a lieu annuellement ainsi que le prévoit la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population.

Dans la commune, le Maire prépare et réalise l'enquête de recensement. Il est chargé du recrutement, de la nomination et de la rémunération des agents recenseurs.

Les petits secteurs pourront être proposés à des jeunes en parcours de réussite.

Il est demandé de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

Pour un nombre de logements à recenser inférieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	50 € net
Frais de déplacement	50 € net
Pénibilité du travail	100 € net
Bulletin individuel	1,10 € net
Bulletin logement	1,10 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net

Fiche de logement non enquêté	0,40 € net
-------------------------------	------------

Pour un nombre de logements à recenser supérieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	100 € net
Frais de déplacement	100 € net
Pénibilité du travail	200 € net
Bulletin individuel	1,10 € net
Bulletin logement	1,10 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net
Fiche de logement non enquêté	0,40 € net

Pour le recensement des logements mobiles et des personnes sans domicile fixe (tous les 5 ans) :

Bulletin individuel	2, 20 € net
---------------------	-------------

Ces tarifs s'appliqueront lors du prochain recensement et pour les recensements à venir.

La dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget primitif de l'année et sera compensée par une dotation de l'Etat.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois**Adopté****Monsieur le Maire :**

*Des interventions ? qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois
Je vous en remercie. Monsieur Vanhille, la 19, la dernière.*

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**19.- Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre**

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est communiqué aux membres du conseil municipal.

Monsieur Vanhille :

Merci monsieur le Maire. Je tâcherai d'être synthétique surtout sur la dernière. Tout simplement pour vous présenter le rapport d'activités du SIDF pour 2020, je vais vous faire grâce de la lecture, bien évidemment revenir juste sur trois points :

- *rappeler que l'activité du SIDF c'est quand même la propreté et la sécurité et notamment l'apprentissage de la voile et avec l'apprentissage de la voile on espère retrouver un « Thomas Ruyant » dans les années à venir,*
- *quant à la propreté, je pense que si on peut s'enorgueillir d'avoir une plage qui est propre à Dunkerque, c'est aussi mettre en avant le personnel qui est dédié au nettoyage de la plage, parce que c'est pas uniquement l'été, c'est tout au long de l'année, et si je dois ressortir un seul chiffre pour l'année 2020, c'est les 9 100 tonnes de sable qui ont été ramassées sur la plage.*

Monsieur le Maire :

Des interventions ? Allez-y monsieur Duval.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai lu en détail le rapport et j'ai bien cherché, mais je n'ai pas trouvé une information. On parle de déchets, on parle de sécurité etc, etc... mais étonnement à aucun moment on ne parle des clandestins, à aucun moment on ne dit qui est responsable de la situation actuelle sur nos côtes. Alors, les forces de l'ordre, elles n'ont pas ces pudeurs de gazelle, les forces de l'ordre, elles, elles disent les choses, elles n'hésitent pas à lancer des appels à la vigilance dans les clubs nautiques, elles disent de faire attention. C'est étonnant qu'on ne trouve pas ce genre d'information dans ce rapport, le rapport ne dit rien et quelques photos valant 1 000 mots, en voici quelques-unes, voilà ce qui se passe sur nos plages, ce que vous encouragez avec votre politique bien sûr, puisque vous la financez largement. Voilà notre avis, ce qui doit cesser. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Vous savez monsieur Duval sur cette question, je n'ai pas bougé d'un iota : pragmatisme et humanisme. Ce que je vous disais déjà depuis 2014, et nous travaillons à cette question avec des services de l'Etat aujourd'hui, des dispositions ont été prises, sont prises actuellement et seront prises demain. Donc, nous essayons d'aborder pour qu'effectivement ces problématiques de migration internationale qui ne s'arrêteront pas demain matin que vous le vouliez ou non. Ils ne s'arrêteront pas demain matin, demain nous aurons l'immigration climatique, puis ensuite d'autres types de phénomène migratoire, nous sommes sur la route de l'Angleterre. Donc, ces phénomènes de migration internationale qui ne s'arrêteront pas demain et bien nous les abordons en responsabilité et à ce que je sache sur d'autres territoires, sur le territoire de l'ensemble de l'agglomération dunkerquoise, aujourd'hui c'est le vivre ensemble qui prédomine. On arrive effectivement à gérer ce type de chose.

Vous voulez en faire une arme politique, vous voulez susciter la haine chez nos concitoyens, si, si vous voulez susciter la haine chez nos concitoyens mais je vais vous dire une chose monsieur Duval, je ne vous ai pas interrompu même quand vos propos étaient des plus irrespectueux, vous essayez de susciter la haine parmi nos concitoyens mais ça ne marche pas, ça ne marche pas et d'ailleurs on le voit, élection après élection vous êtes en recul, vous êtes en recul. Regardez l'élection municipale, ça ne marche plus d'attiser la haine, vous êtes là, vous êtes en train d'essayer de profiter de l'ignorance, vous êtes en train d'essayer de profiter de tout ce qui peut diviser, mais vous ne voyez pas que ça ne marche pas votre stratégie elle ne marche plus, les gens n'ont pas envie de s'opposer, ils ont envie de vivre normalement, c'est vrai et nous y travaillons, nous veillons à ce que les services publics restent accessibles et nous travaillons beaucoup sur ces questions-là, après, ils n'ont pas envie de détester les autres comme vous l'espérez. Voilà, c'est tout ça que j'ai envie de vous dire monsieur Duval. Continuez à prospérer dans la haine, mais je ne suis pas sûr que ça vous fera gagner la moindre voix, en tout cas, la population de ce territoire ne vous ressemble pas du tout.

Sur ce, il n'y a pas de vote sur la délibération 19.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**1. Spectacle "Solstice" par la compagnie "La Belle Histoire"**

La compagnie « La Belle Histoire » organise un spectacle intitulé « Solstice » le 11 décembre 2021 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 800 € TTC.

2. Spectacle "Anastasia palabra" : lecture "vagabondes & autres déambulations poétiques"

L'association « Hempire Scene Logic » organise un spectacle intitulé « Anastasia Palabra » le 11 septembre 2021 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 615,07 €.

3. Exposition "La tête dans les livres" et lecture/spectacle "Le journal d'un fou"

Un contrat est conclu avec l'entreprise « Le Petit Théâtre » afin d'animer une lecture spectacle intitulée « Le

journal d'un fou » le 30 octobre 2021 et de prêter l'exposition « La tête dans les livres » du 5 au 31 octobre 2021 et de donner quatre représentations du spectacle « Le cabinet de curiosités d'Argus Kleinkopf ! » les 5 et 6 octobre 2021 à la médiathèque Émile Zola pour un montant total de 2633,80 €.

4. Résiliation d'une convention de location d'un logement communal de fonction

La convention de location du logement communal de fonction sis au groupe scolaire Georges Vancauwenberghe – 80 Avenue Edmond Flamand à Saint-Pol-sur-Mer (Appartement situé au 1er étage) est résiliée à compter du 31 juillet 2021.

5. Convention relative au déploiement d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles du 1er degré

Une convention est conclue avec le Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais numérique pour maintenir en place l'outil numérique ENT ONE au sein des écoles primaires de la commune de Saint-Pol-sur-Mer pour un montant de 1 018,80 €.

6. Achat et cofinancement d'un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

La commune de Saint-Pol-sur-Mer procède à l'achat d'un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) pour un coût total de 43 900 € et sollicite l'octroi d'une subvention par le biais de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 70% du montant HT de l'acquisition.

7. Achat et cofinancement d'un équipement sportif de proximité en accès libre

La commune de Saint-Pol-sur-Mer va créer une station de musculation plein air pour un montant total de 65 200 € et sollicite l'octroi d'une subvention par le biais de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 50% du montant HT de l'acquisition.

8. Création de la régie d'avances et de recettes "Cimetière - Etat Civil" de Saint-Pol-Sur-Mer

Une régie d'avances et de recettes "Cimetière - Etat Civil" de Saint-Pol-Sur-Mer est créée au pôle administratif.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

9. Remboursement d'un sinistre par la MACIF

La MACIF verse un chèque d'un montant de 408 € correspondant à l'indemnisation pour le remplacement de la clôture béton ruelle de l'Eglise à Fort-Mardyck suite au sinistre du 4 février 2021.

ACTION SCOLAIRE

10. Tarification 2021/2022 - Restauration scolaire, Accueil périscolaire et étude surveillée

La tarification des services offerts aux familles pour la restauration et la garde de leurs enfants est révisée chaque année en fonction du coût de la vie. L'année 2020 n'a fait l'objet d'aucune révision au regard du contexte sanitaire. La dernière date donc de 2019 (+1,6 indice INSEE). Pour la rentrée 2021/2022, une évolution des tarifs à hauteur de 1% sera effectuée. Elle concerne également Saint Pol sur Mer et Fort Mardyck (voir document joint).

11. Tarification restauration scolaire

A compter du 1er septembre 2021, les repas non réservés mais consommés sont facturés pour un montant de 9 €, équivalent au coût de revient d'un repas pour la Ville. Sont concernés les repas servis dans les restaurants scolaires de Dunkerque et de Fort-Mardyck.

ACTION SPORTIVE

12. Révision des tarifs Sport Pass Annuel

Une révision des tarifs Sport Pass est appliquée dès le 1er septembre 2021 (voir document joint).

13. Convention de partenariat 2021 avec l'association "les Quat'zarts" dans le cadre de la manifestation "Dunkerque en survêt".

Une convention est conclue avec l'association "les Quat'z'arts" dans le cadre de Dunkerque en survêt. La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la mise à disposition gratuite d'un espace de vente de boissons et de restauration rapide à destination du public dont l'intégralité des

bénéfices sera reversée sous forme de dons.

14. Convention de partenariat 2021 avec la société "Running Conseil" relative à l'organisation de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises".

Une convention est conclue avec la société "Running conseil" dans le cadre des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 1 595€.

15. Convention de partenariat 2021 avec la société "Alvance Aluminium Dunkerque" relative à l'organisation de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises"

Une convention est conclue avec la société "Alvance Aluminium Dunkerque" dans le cadre des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 3 800€

16. Convention de partenariat 2021 avec la société "Arcelormittal" relative à l'organisation de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises"

Une convention est conclue avec la société "Arcelormittal" dans le cadre des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 8 000€.

17. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Sambre Avesnois Handball

Une convention est conclue avec l'association Sambre Avesnois Handball pour la mise à disposition des installations du Stade de Flandres le 24 juillet 2021 moyennant une participation financière de 75€.

18. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec Dunkerque Natation pour la mise à disposition de la piscine Paul Asseman, à titre gracieux, du 17 au 22 juillet 2021.

19. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec Dunkerque Natation pour la mise à disposition de la piscine Paul Asseman, à titre gracieux, du 2 au 4 juillet 2021.

ACTION CULTURELLE

20. Demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets régional ADNI 2021

Une demande de subvention "Applications et Dispositifs Numériques Innovants" est déposée auprès de la DRAC Hauts-de-France pour un montant de 13 000 € (sur un coût total du projet porté par les instances publiques qui est estimé à 39 140 €).

21. Demande de subvention "restaurations" 2021 auprès de la DRAC

Un dossier de subvention pour les restaurations des collections des musées de Dunkerque est déposé auprès de la DRAC. Le montant total demandé pour la subvention s'élève à 45 034 € pour une dépense totale de 90 068 €.

22. Demande de subvention auprès de la DRAC pour le CMAD (développement des réseaux et des publics)

Afin d'accompagner la diversification de l'offre artistique et d'encourager le développement des réseaux et partenariats, une demande de subvention de 35 000 € est adressée à la DRAC.

23. Demande de subvention auprès de la DRAC pour le CMAD (Plan Chorale)

Afin de développer la pratique chorale dans les établissements scolaires, une demande de subvention de 20 000 € est adressée à la DRAC, dans le cadre du Plan Chorale.

24. Tarifs EMAP - Application d'une baisse pour les élèves inscrits à la saison 2020/2021

La crise sanitaire a contraint les structures culturelles, dont l'EMAP à des périodes de fermeture. Durant la saison 2020/2021, l'établissement a été fermé 5 mois et demi sur 10 pour les enfants et 7 mois sur 10 pour les adultes. Par conséquent, une réduction de 50% est appliquée sur les tarifs d'inscription pour la saison 2021/2022 aux

élèves touchés par cette fermeture.

25. Aquarium de Malo les Bains - Attribution gratuite au millième abonné à la page Facebook d'une carte d'abonnement d'un an

La page Facebook de l'aquarium connaît un vif succès. Afin de contribuer à sa dynamisation, il est proposé d'offrir au millième abonné une carte d'une valeur de 12 € donnant droit à l'entrée gratuite à l'équipement durant une année.

26. Contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture de textes par Camille Paulhan dans le cadre de l'édition "Tour du LAAC 4"

Un contrat de prestation intellectuelle est conclu avec l'auteure Camille Paulhan pour l'écriture de textes destinés à la publication d'un ouvrage "Le Tour du LAAC 4" lié aux collections du LAAC pour un montant de 1469,50 €.

27. Contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte par l'auteur Gérard Durozoi dans le cadre de l'édition "Tour du LAAC 4"

Un contrat de prestation intellectuelle est conclu avec l'auteur Gérard Durozoi pour l'écriture d'un texte destiné à la publication de l'ouvrage "Tour du LAAC 4" lié aux œuvres des collections du LAAC pour un montant de 500 €.

28. Contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte par l'auteure Sally Bonn dans le cadre de l'édition "Le Tour du LAAC 4"

Un contrat de prestation intellectuelle est conclu avec l'auteure Sally Bonn pour l'écriture d'un texte destiné à la publication de l'ouvrage "Le Tour du LAAC 4" lié aux œuvres des collections du LAAC pour un montant de 1500 €.

29. Contrats de prestations de services dans le cadre de l'appel à projets artistiques - Saison estivale 2021

La Ville de Dunkerque a lancé un appel à projets artistiques pour l'été 2021 ayant pour objectif d'aller vers les habitants éloignés de la culture en s'appuyant sur des artistes et des associations du territoire. Des contrats sont conclus avec les associations suivantes: ZEF, Just'1Kiff, Cie MM, Théâtre de la Licorne, Fructôse, Chouette un hibou !, Spark, Nuanciers.

30. Contrat de prestation conclu avec monsieur Jean-Pascal Vanhove.

Dans le cadre du programme d'actions culturelles des bibliothèques, Jean-Pascal Vanhove anime une conférence sur le thème des jardins ouvriers le 18 septembre 2021 à la BIB pour un montant de 250 €.

31. Contrat de prestation conclu avec monsieur Virgile Novarina

Dans le cadre du programme d'actions culturelles des bibliothèques, Virgile Novarina assure une rencontre autour du film " Télescope intérieur, une œuvre d'Eduardo Kac" le 30 septembre 2021 à la B!B pour un montant de 860 €.

32. Contrat de prestation avec l'association Entre terre, ciel et mer

L'association Entre terre, ciel et mer organise des ateliers de Gi Gong les 17, 24 juillet et 14, 18 août à la B!B ainsi que les 7,21 juillet et 4,8 août à la bibliothèque des sables pour un montant de 240 €.

33. Contrat de prestation avec l'association "Les Chalets Castor de Blériot Plage"

L'association « Les Chalets Castor de Blériot-Plage » organise des conférences et une exposition sur le thème des chalets Castor durant la période estivale de juillet à août 2021 pour un montant de 1200 €.

34. Contrat de prestation avec l'association FormuL@n

L'association FormuL@n organise un après-midi jeux vidéo le 10 juillet 2021 à la B!B pour un montant de 300 €.

35. Contrat de prestation avec l'association "La Générale d'imaginaire"

L'association "La Générale d'imaginaire" organise un atelier et un spectacle intitulé "Les Encombrantes" le 13 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 2484,15 €.

36. Contrat de prestation avec l'association ASIN

L'association ASIN organise deux spectacles intitulés «Bruissements d'images encore» et « Murmures de la terre» le 20 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 1557,60 €.

37. Contrat de prestation avec l'association des éditeurs des Hauts de France

L'association des éditeurs des Hauts de France fait découvrir les éditeurs de la région grâce à la présence de la caravane Ornicar le 16 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 150 €.

38. Contrat de prestation avec les éditions Obriart

Les éditions Obriart organise l'animation de deux ateliers le 16 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 601,70 €.

39. Contrat de prestation avec l'association "Roi des jeux"

L'association Roi des jeux assure un après-midi jeux à la B!B le 10 juillet 2021 pour un montant de 200 €.

40. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses" au LAAC de Dunkerque

Le contrat a pour objet de définir les conditions de prêt des œuvres de l'artiste Marinette Cueco dans le cadre de l'exposition au LAAC et les conditions de cession de l'une d'entre elles pour les collections du LAAC, les conditions dans lesquelles l'artiste s'engage à réaliser et à faire réaliser par les prestataires de son choix le 10ème volume de la série "Herbailles" qui sera produit à l'occasion de l'exposition et les conditions pour lesquelles l'artiste procède, pour le compte de la Ville, à la réalisation et l'installation d'une œuvre dans le Jardin de sculptures. La Ville verse à l'artiste la somme de 22 000€.

41. Convention de dépôt de l'œuvre "La Victoire" d'Edouard Detaille au Petit Palais/musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris

Une convention de dépôt de l'œuvre "La Victoire" d'Édouard Detaille est conclue avec l'Etablissement Public Paris Musées pour une période initiale de 5 années à compter du 6 juillet 2021. Le dépôt de l'œuvre est gratuit.

42. Convention de dépôt-vente avec la société Française du Livre pour l'ouvrage "Un art amoureux de la nature, Le Land Art et ses mutations" chez Editions Ides et Calendes.

Une convention est conclue avec la société Française du Livre pour le dépôt-vente de 20 exemplaires de l'ouvrage " Un art amoureux de la nature, Le Land Art et ses mutations" chez Editions Ides et Calendes, dans le cadre de l'exposition Cueco au LAAC. Le prix public est fixé à 39 €.

43. Stage de Gospel

La microentreprise Renya Ketoglo organise une initiation au gospel à destination des élèves du conservatoire les 28 et 29 août 2021 au campus de l'esplanade pour un montant de 474 €.

44. Conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien

Pour permettre aux associations durant la période estivale de mettre en place des ateliers et des stages de pratiques artistiques, des conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien sont conclues avec : l'ADRA, Amazones et Cie MM.

45. Avenant n°1 au contrat de Jean-Marc Huitorel dans le cadre de l'exposition "Gérard Deschamps, peinture sans peinture" au LAAC

L'avenant n°1 a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2 "Nature de la mission" et de l'article 3 "Rémunération" du contrat pour une rencontre de Jean-Marc Huitorel avec le public autour de l'œuvre de Gérard Deschamps le 19 septembre 2021 dans le cadre de l'exposition au LAAC en précisant que pour cette prestation, Jean-Marc Huitorel percevra la somme de 250 € nets et percevra la somme forfaitaire de 350 € en remboursement de ses frais, après service fait.

ACTION SOCIALE**46. Contrat de prestation avec l'association Salt and Pepper**

L'association Salt and Pepper propose un concert à l'occasion du Forum des Retraités, le 5 Octobre 2021 après-midi au Kursaal pour un montant de 900 €.

FINANCES

47. Création régie de recettes "Seconde vie"

Une régie de recettes « Seconde vie » est instaurée à la direction de la Logistique Intérieure. Une sous-régie est installée au centre Jean Cocteau de Saint-Pol-Sur-Mer. La régie encaissera les produits relatifs à la vente de biens de la Ville via l'application Webenchère. La sous régie encaissera les produits des ventes de livres, de disques compacts (CD) dans le cadre de brocantes, ainsi que la facturation des documents perdus ou non-rendus.

48. Régie recettes "Stationnement voirie"

Une régie de recettes « Stationnement voirie » pour l'encaissement des produits de stationnement voirie est instaurée au parking Jean Bart. Un lieu de conservation des fonds est autorisé au parking « centre gare », sis rue de l'écluse de Bergues.

49. Décision modificative régie d'avances "Musées"

La régie est modifiée afin d'y ajouter des dépenses alimentaires dans le cadre de vernissages, expositions et l'achat d'œuvres.

ADMINISTRATION GENERALE**50. Fixation des honoraires dans le cadre de l'instruction judiciaire liée à l'accident mortel du 1er novembre 2014 dans l'enceinte de la patinoire Michel Raffoux.**

La Ville de Dunkerque confie la défense de ses intérêts dans l'instruction judiciaire liée à l'accident mortel du 1er novembre 2014 dans l'enceinte de la patinoire Michel Raffoux à Maître L.L Forster. Ses honoraires sont fixés à 6000 € TTC.

51. Mutation de deux maîtres-chiens de la Police municipale

Suite à la mutation de deux maîtres-chiens de la Police municipale de Dunkerque vers les services de la ville de Villeneuve d'Ascq à compter du 1er octobre 2021, un costume d'homme d'attaque est vendu à la ville de Villeneuve d'Ascq pour le prix de 1 800 €. Les deux chiens affectés à ces deux agents ne pouvant être attribués à d'autres maîtres leur sont cédés respectivement à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, est-ce qu'il y a des observations sur les délégations de pouvoir ? Monsieur Nave vous avez une observation sur les délégations de pouvoir ? Allez-y.

Monsieur Nave :

Oui, merci, vous irez expliquer ce qu'est la haine aux familles de routiers...

Monsieur le Maire :

Oui c'est bon, coupez le micro de monsieur Nave, on va s'arrêter là-dessus.

Monsieur Nave :

Sur les délégations de pouvoir au Maire...

Monsieur le Maire :

Alors parlez de vos délégations de pouvoir.

Monsieur Nave :

J'y viens notamment celle d'aller expliquer aux familles de routiers qui sont morts sur l'autoroute suite aux barrages de migrants.

Sur les décisions de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, si vous pouviez nous donner des informations suivantes :

- *Est-ce qu'il y a eu un nouveau logement de fonction attribué à la personne qui occupait le logement Avenue Edmond Flamand qui a dû déménager et quand est-ce que les travaux de réhabilitation vont commencer pour ce bâtiment ?*
- *Sur la 6, est-ce que l'achat des véhicules qui ont été faits par la commune de Saint-Pol-sur-Mer ont été fait auprès d'une concession, ont été fait auprès d'une collectivité ? Si vous pouviez nous donner les informations chez qui ont été achetés ces véhicules,*
- *Sur la 7, achat et co-financement d'un équipement sportif en accès libre. Est-ce qu'il serait possible de nous indiquer à quel endroit cet équipement sera installé ?*

- *Et sur la 17, nous voyons que l'association Sambre-Avesnois-Handball, on lui a mis à disposition le stade des Flandres le 24 juillet 2021 pour 75€. Est-ce que c'est possible de nous dire à quoi cela correspond, est-ce que c'est le montant de l'assurance ou juste de la location de l'ensemble du stade ? Si vous pouviez nous donner des précisions sur ce montant. Je vous en remercie.*

Monsieur le Maire :

C'était bien les délégations de pouvoir du Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer, vous étiez là-dessus ?

Monsieur Nave :

Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque sur la 17.

Monsieur le Maire :

Sur la 17 Dunkerque et sur les autres, c'était Saint-Pol-sur-Mer ?

Monsieur Nave :

Oui c'est ça.

Monsieur le Maire :

Très bien, merci à vous, vous aurez donc les réponses par écrit.

Nous en avons terminé avec notre conseil municipal, le prochain devrait se tenir le mercredi 15 décembre à Saint-Pol-sur-Mer. Voilà, bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h00.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29/09/2021	5
II DELIBERATIONS	
AFFAIRES ADMINISTRATIVES	
1. Élection d'un adjoint	5.../7
2. Élection d'un adjoint - Indemnité de fonction	6/7
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
3. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021	8/9
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
4. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021	9.../11
ADMINISTRATION GENERALE	
5. Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	11
FINANCES	
6. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022	11.../15
7. Décision modificative 2021 n°1	15/16
8. Etat complémentaire des subventions	15/16
ACTION FONCIÈRE	
9. Dunkerque/Rosendaël - rue Alphonse Daudet - transfert au profit de la CUD	16.../19
10. Dunkerque/Malo-les-Bains - Rue de Douai - Parking le Dyck : cession de l'emplacement n°40	17.../19
11. Dunkerque Petite-Synthe - Banc vert - Vente Ville à Foncière logement - Convention financière	17.../19
12. Dunkerque/Rosendaël - site Brossolette - déclassement avec désaffectation différée et vente au profit d'Habitat du Nord	18/19
ACTION SOCIALE	
13. Présentation du rapport 2020 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)	19/20
14. Opération "bonus ville"	20.../23
ACTION JEUNESSE	
15. Renouvellement de l'agrément service civique	21.../23
AMENAGEMENT URBAIN	
16. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - modification du tracé du chemin de Grande Randonnée 120	23.../26
ENVIRONNEMENT	

17. Présentation du rapport du Développement Durable	24.../26
PERSONNEL	
18. Agents recenseurs - Rémunération	26/27
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
19. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre	27/28
III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	28.../34
ANNEXE (Suspension de séance)	35

ANNEXE

Intervention de monsieur Christophe Claeys Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer durant la suspension de séance

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous, je prends note de tout ce qui avait été dit effectivement déjà au conseil consultatif de Saint-Pol, qui est rappelé ce soir, tout ce qui sera relatif à la publicité comme on l'a dit effectivement à Saint-Pol, ce n'est pas nouveau, c'est la loi, il faut s'y conformer.

Voilà, je n'ai pas grand-chose à rajouter effectivement par rapport à ce qui a été dit puisque, bien ou pas bien l'avenir nous le dira, mais on vote de plus en plus souvent pour donc je m'en réjouis.

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du mercredi 10 novembre 2021

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29/09/2021

II **DELIBERATIONS**

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Élection d'un adjoint
2. Élection d'un adjoint - Indemnité de fonction

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

3. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

4. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021

ADMINISTRATION GENERALE

5. Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

FINANCES

6. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022
7. Décision modificative 2021 n°1
8. Etat complémentaire des subventions

ACTION FONCIÈRE

9. Dunkerque/Rosendaël - rue Alphonse Daudet - transfert au profit de la CUD
10. Dunkerque/Malo-les-Bains - Rue de Douai - Parking le Dyck : cession de l'emplacement n°40
11. Dunkerque Petite-Synthe - Banc vert - Vente Ville à Foncière logement - Convention financière
12. Dunkerque/Rosendaël - site Brossolette - déclassement avec désaffectation différée et vente au profit d'Habitat du Nord

ACTION SOCIALE

13. Présentation du rapport 2020 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)
14. Opération "bonus ville"

ACTION JEUNESSE

15. Renouvellement de l'agrément service civique

AMENAGEMENT URBAIN

16. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - modification du tracé du chemin de Grande Randonnée 120

ENVIRONNEMENT

17. Présentation du rapport du Développement Durable

PERSONNEL

18. Agents recenseurs - Rémunération

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

19. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 4 novembre 2021
pour la séance du mercredi 10 novembre 2021

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Monsieur Frédéric VANHILLE	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire (arrivée à 18h40)
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Christine DECODTS	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Madame Eveline LELIEUR	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Madame Patricia VERRAES	Conseillère municipale
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale (arrivée à 18h25)
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI	Conseillère municipale (arrivée à 18h50)
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Virginie VARLET	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Laurence CHOSSIÈRE	Conseillère municipale

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Fabienne CASTEL à Madame Martine ARLABOSSE, Madame Catherine VANDORME à Madame Virginie VARLET, Monsieur Laurent SCHOUTTEET à Monsieur Frédéric VANHILLE, Madame Nadia AMARA à Madame Marjorie ELOY, Madame Séverine WICKE à Monsieur Rémy BECUWE, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Yohann DUVAL, Monsieur Claude NICOLET à Madame Zoé CARRE.

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs bonjour. Il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal. Je rappelle les mesures sanitaires mises en place à l'occasion de cette séance : du gel hydro-alcoolique a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle et le port du masque est obligatoire. Pour des raisons de bonne compréhension seule la prise de parole peut occasionner son retrait. Notre conseil est retransmis en direct sur le site internet de la ville de Dunkerque par les équipes de Corsaire TV, que je remercie. Je donne la parole à monsieur Rémy Becuwe pour l'appel.

(Appel)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bécuwe, le quorum est atteint nous pouvons donc délibérer. Au nom du conseil municipal je présente mes plus sincères condoléances aux familles et amis de monsieur Paul Garein. Ces dernières décennies Paul aura tant contribué à faire vivre la culture musicale de Dunkerque que ce soit à l'école de musique, à l'orchestre symphonique, à la chorale St Martin ou au sein de son Big Bang Jazz comme on le connaissait bien. Nous n'oublierons pas son travail.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité de notre ville a été marquée par l'annonce de l'accueil du départ de la 4^{ème} étape du prochain Tour de France le mardi 5 juillet 2022. C'est depuis la place du Centenaire que s'élanceront les coureurs pour un parcours sur notre nouvelle digue vers Leffrinckoucke puis vers Teteghem-Coudekerque-village. Nous sommes fiers de recevoir la 3^{ème} compétition sportive la plus médiatisée au monde avec l'assurance de fortes retombées économiques et de notoriétés. J'y vois également une reconnaissance pour le travail de tous les passionnés locaux dont l'équipe des 4 jours à laquelle je veux rendre hommage aujourd'hui.

Mais avant le Tour de France, les dunkerquois pourront continuer à partager de nombreux moments d'émotion avec au programme de ces prochaines semaines le retour de « Dunkerque la Féérique » alors que les petits dunkerquois ont renoué hier soir avec la tradition de la Saint Martin. Ils retrouveront le Père Noël à partir du 27 novembre. Cette journée inaugurale sera rythmée de nombreuses animations : concert de gospel, feux d'artifice, sans oublier la descente du Père Noël et l'ouverture de son château. Ce dernier est désormais l'une des grandes attractions de Noël à Dunkerque. Il sera encore plus grand et j'en profite pour remercier les agents municipaux pour leur travail.

L'autre nouveauté se situera place Jean-Bart. En effet, cette année l'Alsace s'invite aux pieds de notre Corsaire avec la présence de 12 producteurs alsaciens sur les 45 chalets que compte le marché de Noël. De plus des animations culinaires y seront proposées par des chefs cuisiniers du Nord qui réinterpréteront les célèbres mets de notre région et de l'Est de la France. En outre, les dunkerquois retrouveront leur patinoire ainsi que le gala de Dunkerque-patinage le 18 décembre.

D'ici là, je me permets d'inviter chacune et chacun d'entre vous au concert de Sainte Cécile que donnera l'OHVD au Kursaal le dimanche 21 novembre. Il sera l'occasion de célébrer le 125^{ème} anniversaire de notre orchestre et d'ainsi souligner une fois encore le talent de ses membres. Les plus mélomanes d'entre vous pourront également se délecter des notes de l'orchestre d'harmonie de Dunkerque-Rosendaël qui se produira lui aussi au Kursaal le dimanche 28 novembre.

Toujours dans le domaine culturel, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre ville a fait dimanche dernier l'acquisition d'une série d'objets ayant appartenu à la famille de Jean-Bart ou relatifs à notre corsaire : portraits, pendule, bustes, maquettes de bateaux, tous ces biens étaient mis aux enchères par les descendants de sa famille. La direction des musées, le musée portuaire et les archives communautaires les ont achetés avec l'idée, avec l'aide de l'association pardon, du Musoir que je remercie en votre nom.

J'en viens à présent à notre ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 septembre. Est-ce qu'il y a des observations ? s'il n'y a pas d'observations, je considère donc qu'il est adopté et je vous en remercie.

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29**Adopté à l'unanimité****II DELIBERATIONS****Monsieur le Maire :**

J'en viens à la délibération n°1 : Election d'un adjoint. Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Duval et madame Carré.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est avec surprise que nous avons appris la création d'un poste supplémentaire d'adjoint, si le CGCT comme vous venez de le dire laisse la possibilité de créer un certain nombre de postes d'adjoints, ce n'est en rien une obligation. Je m'interroge beaucoup sur la pertinence de cette création et je ne crois pas du tout que cela obéisse à une logique de compétence puisque même si on a rien contre la personne qui est pressentie, c'est quand même quelqu'un qui est capable de présenter des délibérations à trous, où il manque des mots, des pages en conseil communautaire et ça sans même s'en rendre compte. Je ne crois pas non plus que cela obéisse à une logique de mission confiée. Je ne crois pas que vos adjoints soient particulièrement débordés au point de devoir demander de l'aide. Je ne les ai pas vus pleurnicher lors de conseils municipaux récents sur ce point. Je me demande d'ailleurs, mais bon vous m'expliquerez peut-être, je me demande d'ailleurs toujours ce que font certains d'entre eux. Je m'interroge sur le calendrier aussi pourquoi maintenant ? C'est quand même bizarre cette précipitation d'un coup, je me demande si comme je l'avais dit lors du second conseil de ce mandat, il ne s'agit pas tout simplement d'une façon détournée de donner un petit nonos à ronger à l'une de vos obligées. C'est de la très petite politiaillerie, c'est d'un goût douteux et je ne crois pas que les dunkerquois apprécieront de voir que la mairie va dépenser toujours plus d'argent, toujours plus d'argent public pour faire plaisir à ses amis. Nous voterons bien entendu contre cette création de poste.

Madame Carré :

Monsieur le Maire, cette décision pouvant apparaître comme la poursuite d'un conflit amorcé lors des dernières élections municipales, voire d'une provocation pour relancer le débat, nous ne prendrons pas part au vote et nous nous abstiendrons de tout commentaire.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous propose donc de passer au vote, rien à dire évidemment par rapport à ce qui a été dit, qui est du grand n'importe quoi.

Donc, qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour cette délibération est donc adoptée.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES**1.- Élection d'un adjoint**

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

1/ Création d'un poste d'adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal et de l'article L 2122-2-1 du CGCT qui autorise la création de postes d'adjoints de quartier dans la limite de 10% de l'effectif du conseil municipal, le nombre de postes d'adjoints actuellement pourvu est inférieur à ces pourcentages il est donc proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Le vote donne les résultats suivants :

- favorables : 44

- vote contre : 4

- ne prennent pas part au vote : 3

Il sera donc procédé à l'élection d'un adjoint supplémentaire.

2/ Désignation du bureau électoral

Je vous propose de désigner le plus jeune conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il s'agit de monsieur Rémy Bécuwe et de désigner messieurs Jean Bodart et Nelson Kadri en tant qu'assesseurs

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Le conseil est d'accord à l'unanimité.

3/ Election d'un adjoint

Conformément aux dispositions des articles L 2122-7-2 et L 2122-7 du CGCT, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose la candidature de madame Virginie Varlet au poste d'adjointe au maire.

Y a-t-il d'autres candidats ?

- Non

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins nuls : 4

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Madame Virginie Varlet a obtenu 44 voix.

Madame Virginie Varlet ayant obtenu la majorité absolue, est élue adjointe au maire.

Madame Virginie Varlet prend rang à la suite des adjoints en place.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur le Maire :

Madame Virginie Varlet a obtenu 44 voix. Madame Varlet ayant obtenu la majorité est élue Adjointe au Maire. Je lui demande donc de me rejoindre pour que je puisse lui remettre son écharpe et elle mérite les applaudissements.

(Remise de l'écharpe)

Félicitations à madame Varlet. Madame Varlet sera chargée des questions relatives à l'habitat durable, si bien que le duo qui travaille à la Communauté Urbaine sur les questions relatives aux logements et à l'habitat est désormais reconduit à la ville pour la pleine efficacité de cette politique publique et je tiens à saluer le duo formé par Virginie et Alain, toujours fidèle au poste, donc maintenant à la CUD et à la ville. Merci à vous en tout cas d'y travailler au quotidien.

J'en viens à la délibération n°2, à la suite de l'élection de madame Varlet au poste d'adjointe au Maire, il appartient au conseil municipal de fixer à présent l'indemnité de fonction qui lui sera attribué.

2.- Élection d'un adjoint - Indemnité de fonction

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

A la suite de l'élection de madame Virginie Varlet au poste d'adjointe au maire, il appartient au conseil municipal de fixer l'indemnité de fonction qui lui sera attribué.

Par délibération du 11 juin 2020, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT le conseil municipal a fixé l'indemnité des adjoints à 30,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé de fixer l'indemnité de madame Virginie Varlet au même taux.

Il est précisé que l'indemnité de fonction lui sera versée à compter de la date du caractère exécutoire de l'arrêté fixant sa délégation.

Le tableau joint reprend les indemnités des élus conformément à l'article L 2123-1 du CGCT.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des interventions ? Allez-y, je vous en prie, vous avez la parole monsieur Nave.

Monsieur Nave :

Oui, merci monsieur le Maire. Non seulement une intervention, mais surtout un amendement, merci, qui a été envoyé au service. Cet amendement consiste tout simplement à remplacer le paragraphe : « Par délibération du 11 juin 2020, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT fixant l'indemnité des adjoints à 30,70% de l'indice brut de fixer cette indemnité du nouvel adjoint au même taux ». Nous vous demandons de remplacer cette dernière phrase par « Il est proposé de fixer l'indemnité du nouvel adjoint et des adjoints de manière à ne pas augmenter l'enveloppe globale des indemnités des élus ».

Vous le savez en cette période de crise et alors que des milliers de dunkerquois, des milliers de français subissent de plein fouet l'augmentation des tarifs sur les énergies, les élus dunkerquois doivent faire preuve de solidarité en fixant l'indemnité d'un nouvel adjoint de manière à ce que l'enveloppe globale des indemnités des élus n'augmente pas, d'autant plus que cet élu est maintenant en charge de l'habitat durable et que c'est bien souvent sur des problématiques d'habitat que de nombreux dunkerquois ont du mal à faire face aux différentes dépenses.

J'en profite également pour vous rappeler que notre groupe vous a demandé en début du mandat, c'est-à-dire en mai et juin 2020, une réduction des indemnités des élus. Cela ne s'est malheureusement pas fait parce que vous avez refusé notre proposition tout simplement. La moindre des choses aujourd'hui serait de ne pas augmenter l'enveloppe totale des indemnités des élus avec la nomination de cette nouvelle adjointe d'autant plus que, comme l'a rappelé mon collègue Yohan Duval, que cette nomination est un peu douteuse. On sait que certains élus ont une implication variable, une implication selon le montant de leur indemnisation, selon le montant des indemnités. Alors, on se demande effectivement que la perte d'un mandat de conseiller départemental, la perte d'un mandat d'adjoint au Maire de Saint-Pol-sur-Mer rend les fins de mois un peu plus compliqué, nécessite peut-être une nouvelle nomination à un poste d'adjoint, ce qui va permettre effectivement de peut-être de remettre en selle une élue disparue de la vie politique saint-poloise. Ça serait peut-être bien que du coup pour montrer que ce n'est pas le cas, cette indemnité, cette enveloppe totale soit maintenue au même niveau que celui de 2020. Nous vous remercions.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Bon, vous savez monsieur Nave, je dirai qu'une chose, notre équipe en 2014 a quasiment divisé par deux les indemnités des élus au niveau de la ville de Dunkerque. Je crois que le Maire de Perpignan issu de votre parti politique en pleine crise sanitaire s'est augmenté ses propres indemnités de 17%. Je crois que nous n'avons aucune leçon de moralité à recevoir de votre parti politique d'extrême droite.

Je proposerai donc au conseil de rejeter votre amendement et je passe donc au vote :

- Qui est pour l'amendement ? Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ? Il est donc rejeté

Délibération n°2 : Qui est contre, Liste Défi Dunkerquois, Qui s'abstient ? Tous les autres sont pour, elle est donc adoptée

Je passe la parole à monsieur Bartholoméus pour la délibération n°3.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

3.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021

Rapporteur : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Voir positions de vote sur interventions

Adopté

Monsieur Bartholoméus :

Merci monsieur le Maire. Donc, nous avons tenu le conseil consultatif de Fort-Mardyck le 21 octobre dernier. Nous avons à l'ordre du jour, 7 délibérations étant donné qu'il y avait eu un ordre du jour complémentaire sur table suite à la démission de monsieur Gérald Copin, élu sur la liste du Défi Fort-Mardyckois, nous avons donc installé madame Delphine Carru, suivante de la liste Défi Fort-Mardyckois au sein du conseil et nous avons aussi adopté du coup une délibération pour intégrer madame Carru dans une commission municipale.

Nous avons, c'était l'ordre du jour principal de ce conseil, présenté le rapport d'orientation budgétaire 2022 et organisé le débat d'orientation budgétaire comme nous le demande la loi. Nous avons également un transfert de concessions funéraires, la délibération pour fixer la rémunération des agents recenseurs dans le cadre des opérations de recensement. La création également de deux postes d'animateurs pour les ateliers linguistiques puisque les ateliers linguistiques ont démarré cette semaine à Fort-Mardyck avec le néerlandais et l'anglais pour les classes de CE2, CM1, CM2 et puis nous avons une délibération pour m'autoriser à signer une convention avec le Syndicat Mixte concernant l'abonnement au dispositif Espace numérique de travail dans les écoles de la commune.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bartholoméus. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Nave vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Merci monsieur le Maire. Effectivement, j'interviens au titre des dispositions de l'article 2511-12 du CGCT, je tiens à le rappeler puisque la ville de Fort-Mardyck est une commune associée et non pas du fait des élus du Défi Fort-Mardyckois et des élus du Défi Dunkerquois, mais bien des majorités précédentes qui se sont succédées et donc c'est bien ces articles qui font que les élus du conseil municipal doivent se prononcer sur les délibérations du conseil de Fort-Mardyck. Je tiens d'autant plus à le préciser que la remarque de monsieur le Maire sur le dernier conseil qui s'étonnait de mon intervention semble omettre cet article. Donc voilà pourquoi je tiens à le rappeler, la perte d'autonomie des communes associées n'est pas de notre fait, du vôtre cela nécessite que l'ensemble des élus de Dunkerque débattent des délibérations qui sont prises au conseil consultatif de Fort-Mardyck et donc c'est ce que je vais faire ce soir en parlant des délibérations du conseil. Excuser mes collègues et puis faire ce que vous n'avez pas fait monsieur le Maire délégué, remercier monsieur Copin qui en se présentant sur une liste, une autre liste que la vôtre a permis de faire vivre la démocratie. Aujourd'hui son emploi du temps professionnel et personnel ne lui permettant plus de siéger ou de tenir son rôle, et bien il a préféré démissionner, son rôle bénévole d'élu de l'opposition, il a préféré démissionner et je tiens à le remercier de son implication dans la vie démocratique à l'heure ou beaucoup de nos concitoyens se détournent de la politique.

Sur les différentes délibérations :

- 1 vote pour le transfert de concessions

- 1 abstention sur la rémunération agents recenseurs
- 1 vote pour également la création de postes d'animatrices au niveau des ateliers linguistiques
- et 1 vote pour sur l'autorisation du Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte.

Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur Bartholoméus vous voulez apporter un complément ?

Monsieur Bartholoméus :

Oui. Répondre à monsieur Nave, qu'effectivement j'ai bien conscience qu'ici on adopte une délibération pour adopter l'ensemble des délibérations qui se sont déroulées au conseil consultatif de Fort-Mardyck comme on le fait pour Saint-Pol, mais je rappelle que les débats qui concernent les affaires de Fort-Mardyck ont d'abord lieu au conseil consultatif de Fort-Mardyck, qu'encore une fois sur le dernier conseil consultatif, même s'ils se sont excusés, les élus du Défi Fort-Mardyckois ne sont pas venus en commission, ne sont pas venus au conseil, c'est d'ailleurs une habitude depuis le début de ce mandat. Voilà.

Monsieur le Maire :

Merci. Donc, pour les votes, on a entendu les votes du groupe de monsieur Nave. Tous les autres sont d'accord ? Je vous en remercie.

Pour la délibération n°4, je vais passer la parole à monsieur Jean Bodart. Je rappelle qu'après les réactions, je passerai la parole à monsieur Claeys dans le cadre d'une suspension de séance. Monsieur Bodart vous avez la parole.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

4.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Voir positions de vote sur interventions

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Oui, merci monsieur le Maire. Donc, comme pour Fort-Mardyck, il est demandé au conseil municipal d'adopter les délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer qui s'est tenu le 22 octobre dernier. Un ordre du jour qui comportait 8 délibérations avec le remplacement d'un membre du conseil, la création de postes de collaborateurs de cabinet, l'autorisation de signature de la convention tri-partite : Ville-CUD-SPAD relative à la concession d'aménagement des quartiers concernés par le NPNRU, l'approbation des orientations définies en vue de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, le débat d'orientation budgétaire 2022, les modifications de la régie de recettes relative au droit d'entrée au cinéma pour les séniors, la modification de la régie de recettes relative au droit de place de marché et enfin les modalités de location de chalets pour les festivités de Noël.

Je voudrais quand même revenir sur la délibération n°2 : la création de postes de collaborateurs de cabinet. Il a été demandé à l'assemblée d'approuver la création de deux postes, d'inscrire les crédits au budget et de

permettre les recrutements au sein du Cabinet du Maire. Cette délibération c'est vrai est conforme à la convention d'association de 2010 qui prévoyait 6 postes de collaborateurs de cabinet :

- 3 pour la commune de Dunkerque
- 1 pour la commune associée de Fort-Mardyck
- et 2 pour la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Mais lors de son dernier contrôle en 2018, la Chambre Régionale des Comptes a adopté une interprétation différente et formulé un rappel au droit invitant à respecter un nombre maximal de 4 postes de collaborateurs de cabinet pour Dunkerque et ses communes associées, donc même si nous contestons cette interprétation, monsieur le Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer a été informé de cette réserve de la Chambre Régionale des Comptes et invité à s'en tenir à un seul collaborateur de cabinet. Je vous propose d'approuver cette délibération néanmoins.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Nave vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Oui, merci monsieur le Maire. Sur les délibérations du conseil de Saint-Pol-sur-Mer, tout d'abord remercier l'hommage qui a été rendu par le conseil municipal à l'initiative du Maire sur le décès et l'assassinat de monsieur Paty, une minute de silence a d'ailleurs été tenue pour monsieur Paty et je pense que c'était nécessaire de le faire au moment où notre pays est systématiquement attaqué dans ses valeurs, dans ses traditions, dans ses fondements. L'assassinat de ce professeur est d'autant plus symbolique qu'elle touche l'école et la transmission de toutes ces valeurs, de tous nos savoirs.

Sur l'ordre du jour, le remplacement de mon collègue Bruno Lemaire du Défi Saint-Polois que je tiens ici à nouveau à remercier, j'ai pu le faire plus longuement au conseil municipal de Saint Pol-sur-Mer. Bruno Lemaire est de ces élus qui n'a pas besoin lui, d'indemnités pour s'investir pleinement dans le cadre de son mandat. Il a été conseiller municipal de l'opposition bénévole, s'est impliqué longtemps au sein des différentes commissions et des instances de la commune associée et il a décidé en accord avec le groupe de transmettre ce savoir à Sabrina qui rejoint le conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer, transmettre pour préparer la suite. Je tiens à le remercier de son investissement et de tout ce qu'il a pu apporter, notamment sur l'enquête qui est aujourd'hui ouverte au sein de la commune associée.

- Sur la création de postes de collaborateurs de cabinet : 1 vote contre de la part de notre groupe
- Sur l'autorisation de signature : 1 abstention pour les concessions d'aménagement des quartiers concernés par le NPNRU
- Sur la délibération n°4 qui concerne les orientations en vue de l'élaboration du règlement local des publicités : 1 abstention également

Mon collègue a pu rappeler que la loi était mal faite, alors même s'il y a effectivement un consensus sur le fait qu'il faille réglementer les publicités, elle risque d'entraîner des difficultés pour certains commerces qui doivent aujourd'hui changer ces enseignes. On sait qu'une enseigne a un prix, a un coût qui est parfois difficile à supporter surtout à la suite de cette crise sanitaire que nous avons pu avoir et la demande qui avait été faite, c'est qu'on puisse réfléchir, à peut-être un fond ou une aide pour nos commerçants que ce soit au niveau de la CUD, que ce soit au niveau des communes de manière à ce qu'ils puissent changer leurs enseignes sans impacter leurs finances.

- Sur le débat d'orientation budgétaire, on a pu échanger longuement sur différents points, que ce soit en terme de sécurité, en terme d'aménagement de la commune, en terme d'environnement, de propreté également avec un certain nombre d'échanges qui ont eu lieu, nous allons voir du coup, si ce débat a pu permettre de modifier un document budgétaire primitif qui viendra le 3 décembre pour lesquels nous aurons l'occasion de revenir

- 1 vote pour sur la modification des recettes pour l'entrée du cinéma pour nos séniors
- 1 vote pour également la modalité de location des chalets pour le marché de Noël, marché de Noël qui va arriver sur la place de la mairie, c'était une demande forte des élus du Défi Saint-Polois. On se réjouit de cette arrivée du marché de Noël sur la place de la mairie, ça manquait, ça va être rattrapé. Un certain nombre de propositions ont été faites dans le cadre de ces locations.
- et enfin 1 vote pour sur la modification des recettes relatives aux droits de places de marché.
Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres interventions ? Donc, je procède à une suspension de séance pour donne la parole à monsieur Claeys, monsieur Claeys.

(Suspension de séance)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Claeys, je reprends donc le fil de ce conseil municipal, je rappelle à tous que les propos

de monsieur Claeys sont en annexe des comptes rendus du conseil municipal, c'est là que vous les retrouvez. Je propose donc de passer au vote.

Sur la délibération n°4 donc, on a entendu les votes du groupe de monsieur Nave. Est-ce que tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

J'en viens à la délibération n°5, je passe la parole à madame Simati pour le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

ADMINISTRATION GENERALE

5.- Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Madame Marie SIMATI, Conseillère municipale

En application de l'article L2311-1-2 du CGCT, préalablement au débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu du rapport est défini par décret.

Avis favorable en date du 21/10/21 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Madame Simati :

Merci monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, ce rapport répond à une disposition de la loi du 4 août 2014 relatif à la présentation avant chaque débat d'orientations budgétaires sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Donc, nous en sommes à la 5ème année de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la ville de Dunkerque. Une occasion pour moi et Catherine Séret de remercier les services, les équipes de la ville pour le travail qui est fourni et qui, comme vous avez sûrement tous lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport qui est un rapport très riche sur ce que nous menons en terme de politique publique mais aussi sur la thématique égalité femmes-hommes. Comme chaque année, il comporte deux volets : un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité et un volet territorial relatif aux politiques publiques menées de nature à favoriser l'égalité sur notre territoire. Ces deux volets font état à la fois des actions menées et des ressources mobilisées ainsi que des orientations de celles-ci à moyen terme. Comme en 2021, malheureusement ce rapport s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire qui s'est poursuivie cette année.

Je me permets de reprendre les mots de la Ministre Elisabeth Moreno suite au vote au Sénat de l'établissement de quotas aux postes de Direction des Grandes Entreprises avec une part de 40% dans les Comex et Codir à l'horizon 2030, en rappelant que rétablir l'égalité ce n'est pas accorder aux femmes une faveur, c'est réparer une injustice, une injustice que rien ne saurait justifiée. Je vous remercie monsieur le Maire et mes chers collègues.

Monsieur le Maire :

Merci madame Simati. Des interventions ? Très bien. C'est une délibération sans vote, je passe donc à la délibération n°6, et je passe la parole à monsieur Bodart pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires et le débat d'orientations budgétaires. Monsieur Bodart vous avez la parole.

FINANCES

6.- Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont reçu le document joint en annexe en même temps que la convocation du Conseil Municipal, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance.

Il est donc donné acte au cours de la présente séance du débat sur les orientations budgétaires.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Monsieur Bodart :

Merci monsieur le Maire. Donc pour ce débat d'orientations budgétaires, qui est en fait la première étape dans la préparation du budget primitif 2022, il y a d'abord lieu de rappeler que cette première année pleine du mandat municipal fut marquée par les contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire et ensuite l'amorçage cet été, je dis bien amorçage parce que rien n'est sûr en la matière, malheureusement amorçage cet été de cette sortie de crise, tant d'un point de vue économique que de reprise des activités en général.

L'année 2022 doit donc s'envisager pour les collectivités locales comme une année qui, nous l'espérons devrait permettre de poursuivre et d'accentuer leurs actions pour accompagner de manière dynamique et volontariste les différentes transitions, qu'elles soient : écologique, énergétique, sociale, numérique transitions qui ont été accélérées par la crise sanitaire.

Dunkerque est aujourd'hui reconnu et labellisé sur le plan national pour son engagement vers la ville durable, c'est-à-dire une ville sobre, résiliente, inclusive et créative. Notre collectivité est ainsi en première ligne dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour répondre aux enjeux climatiques, économiques, sociaux, tout en continuant de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Afin de replacer les orientations budgétaires de la ville dans son contexte et de comprendre le cadre budgétaire fixé par l'Etat aux collectivités, le rapport d'orientations budgétaires 2022 qui vous a été remis, présente les éléments sur la situation économique et financière de la France. Ces éléments sont également importants localement pour la ville et le territoire. Ils peuvent en effet influencer à la fois :

- *sur l'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour la ville,*
- *sur le dynamisme économique local et de ce fait sur le dynamisme des produits de la fiscalité,*
- *et sur la demande des services sociaux.*

Par ailleurs, l'évolution du marché de l'immobilier a une incidence directe sur les droits de mutation.

Pour répondre aux nouveaux enjeux, la ville de Dunkerque fait le choix d'une posture ambitieuse et responsable pour assurer le développement général de son territoire au service de ses habitants.

C'est autour de trois grands axes du projet de mandat de notre équipe municipale que seront mises en œuvre nos actions :

- *une ville attractive pour tous,*
- *une ville plus innovante,*
- *une ville plus humaine et attentive à chacun*

Les éléments de cadrage financier pour 2022 permettront, comme toujours dans un souci de saine gestion, de poursuivre la mise en œuvre de ce projet municipal.

En ce qui concerne les éléments de cadrage financier pour 2022 :

1) *en terme de recettes courantes : il y a lieu de tenir compte entre autres :*

- *d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) en diminution de 750.000€, mais qui est totalement compensée par la Communauté Urbaine en application du nouveau pacte fiscal et financier (PFF). Ce nouveau pacte fiscal et financier qui a été proposé par le Maire de Dunkerque et adopté par les élus du territoire, confirme la solidarité entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et les différentes communes qui la composent. Outil de développement de la solidarité territoriale, ce pacte met en place un nouveau mécanisme de financement basé sur une nouvelle répartition de la richesse fiscale des territoires et permettant un partage des bénéfices liés à l'attractivité économique de l'agglomération.*

Il y a lieu de tenir compte également :

- *d'un prélèvement de fiscalité de moins 630 000€ mais avec un relèvement de fiscalité de 315 000€, là également grâce au pacte fiscal et financier,*
- *tenir compte d'une dotation de solidarité urbaine (DSUCS) en progression de 200 000€,*
- *d'une reprise des produits tarifaires par rapport à 2021, les produits de cantine, de piscine, de casino,*
- *et comme nous l'avons fait depuis 2014, les taux de fiscalité demeureront inchangés en 2022.*

2) au niveau des dépenses de fonctionnement : il y a lieu de tenir compte :

- des dépenses nouvelles liées au plan de mandat tels que les classes vacances, les classes bonus, le projet de cité éducative, les parcours de réussite, la nouvelle mission séniors, les nouveaux dispositifs de démocratie locale,
- tenir compte de la hausse du prix des matières premières, on les subit,
- et des dépenses de personnel qui pèsent près de 60% du budget de fonctionnement, 58% si je ne me trompe.

3) dans ce cadre le budget de Ressources Humaines 2022 a donc été cadré sur un budget prévisionnel établi à partir d'un cadrage à + 0% de budget à budget, à périmètre constant et en prenant compte entre autres bien sûr :

- l'impact des sorties de personnels,
- l'impact des mesures statutaires,
- tenir compte des élections présidentielles et législatives avec l'ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires.

L'année 2022 verra se poursuivre les politiques d'emplois aidés portées depuis de nombreuses années en tenant compte des capacités d'intégration et de tutorats dans les services municipaux :

- c'est ainsi que 116 entrées sont prévues en contrat à durée déterminée d'insertion,
- 75 postes prévus pour les Parcours-Emploi-Compétences,
- et la confirmation d'une politique d'apprentissage dynamique avec 50 postes d'apprentis.

Et compte tenu de tous ces éléments, une capacité de recrutement sur postes permanents de l'ordre de 1M€ en année pleine devrait pouvoir être dégagée.

Signalons toutefois que ces hypothèses ne prennent pas en compte pour le moment les mouvements de mutualisation qui, de toute façon se neutraliseront à la fois par une baisse des dépenses de personnel mais en même temps par une baisse de l'attribution de compensation versée par la CUD.

Alors, compte tenu de tous ces éléments, le budget prévisionnel de fonctionnement 2022 devrait pouvoir s'établir :

- avec des dépenses à hauteur environ de : 148M€
- des recettes à hauteur environ de : 159M€
- ce qui permettrait de dégager une épargne brute de : 11M€
- et donc une épargne nette aux alentours de 1 900 000€ après le remboursement du capital de la dette.

Je rappelle d'ailleurs qu'une épargne nette de 1 M€ avait été votée au BP 2021.

4) Cette épargne dégagée va donc permettre d'envisager un cadrage des dépenses d'équipement : à hauteur de 17,5M€ en moyenne annuelle nette de subventions, c'est-à-dire 19,5M€ bruts subventions comprises mais intégrant les budgets des communes associées ce qui n'est pas écrit de cette manière, je le signalais dans le rapport, il y a une petite boulette en page 12, c'est noté « hors budget des communes associées », non c'est en intégrant les budgets des communes associées.

Comme vous le savez, la ville mène depuis de nombreuses années une gestion active de sa dette conduisant à un encours totalement sécurisé. La capacité de désendettement de la collectivité confirme une situation saine. Le taux moyen de la dette est de 1,46% en baisse par rapport au Compte Administratif 2020 (1,54%). La totalité de notre encours au 31 décembre 2021 est classifié en risque très faible selon la Charte Gissler et bien sûr la recherche particulière de financements innovants va se poursuivre afin de financer le programme de rénovation énergétique de la collectivité.

C'est donc à partir de ces orientations et cadrages budgétaires qu'un budget primitif 2022 sera établi dans le souci de la bonne utilisation des deniers publics. Ce budget permettra à l'équipe municipale de s'engager dans une deuxième année de déploiement du projet de mandat.

C'est ainsi que pour que notre ville soit attractive pour tous, les actions que nous poursuivrons devront nous conduire :

- à un centre d'agglomération habité, vivant, commerçant,
- à des quartiers qui se transforment,
- à une station balnéaire de plus en plus attractive, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs et qui poursuivra son renouveau,

- à disposer de grands équipements à la hauteur des attentes et des besoins des dunkerquois, à l'image du stade d'athlétisme Kathrine Switzer que nous doterons en 2022 de nouvelles installations, tribunes et vestiaires.

Pour que notre ville soit comme nous le souhaitons, plus innovante, nous nous engagerons à aller plus loin ensemble :

- pour concilier protection de notre environnement et pouvoir d'achat,
- pour moderniser nos équipements, les tourner vers l'avenir et les besoins réels des habitants,
- pour développer la réussite et l'innovation éducative pour tous les enfants de Dunkerque,
- pour poursuivre la végétalisation de notre commune,
- pour moderniser nos services et adapter l'administration communale aux enjeux de notre territoire,
- pour favoriser la participation citoyenne de toutes et tous au service de la vitalité démocratique.

Et enfin pour que notre ville soit plus humaine et attentive à chacun :

- nous renforcerons les parcours de réussite au bénéfice des jeunes dunkerquois et dunkerquoises,
- nous donnerons aux seniors toute leur place dans la cité,
- nous animerons la proximité par les Maisons de Quartier,
- nous animerons la ville grâce à sa richesse associative,
- nous renouvellerons l'action sociale et amorcerons la mise en place d'un service public universel des besoins essentiels,
- nous poursuivrons une politique sportive alliant santé et cohésion sociale,
- nous continuerons à développer une offre culturelle de qualité accessible au plus grand nombre, comme nous l'avons fait avec notre BIB de cœur de ville,
- nous répondrons aux besoins de tranquillité et de sécurité des dunkerquois,
- et enfin nous veillerons à la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'îlots apaisés.

Voilà résumé, chers collègues le programme d'actions que nous sommes invités par monsieur le Maire à mener en 2022 avec ce budget en préparation et dont nous venons de dessiner les grandes orientations. L'année 2022 doit confirmer nous l'espérons tous, la sortie de crise sanitaire et le déploiement du projet de mandat, avec et au bénéfice des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Y-a-t-il des interventions ? La parole à monsieur Duval.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire, monsieur le premier adjoint, mes chers collègues. Une fois n'est pas coutume, je prendrai le relais de Philippe Eymery qui a l'habitude d'intervenir au nom de notre groupe depuis plusieurs années maintenant et qui a été victime aujourd'hui malheureusement d'un retard imprévu. Philippe prévoit toujours ses interventions bien en avance, mais il ne pouvait pas prévoir qu'un train aurait 4h30 de retard, alors, c'est moi qui prends le relais.

Donc, le débat annuel sur le rapport d'orientations budgétaires apparaît comme un exercice imposé à la municipalité qui s'y soumet de mauvaise grâce, il est ainsi transmis aux élus un pensum de 28 pages sans compter les annexes. Après l'avoir lu avec attention, il y a finalement peu à retenir sur le vote du prochain budget. Tout d'abord parce que seulement 4 pages sur les 28 sont réellement consacrées au budget prévisionnel sous le titre « un budget 2022 de transition » l'essentiel de ce document des pages 16 à 28 sous le titre « 2022, 2^{ème} année de déploiement progressif du projet de mandat » ressemble plus à un catalogue publicitaire des actions envisagées par la municipalité, j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Concernant le budget 2022, donc l'enseignement que l'on peut tirer c'est que la seule chose que je sais, c'est que je ne sais rien. Vous évoquez en introduction les hypothèses du projet de loi de finances en discussion à l'Assemblée Nationale, tout en précisant en page 7 que le Haut Conseil des Finances Publiques, le HCFP est très critique vis-à-vis de ce projet de loi de finances 2022 et a refusé de se prononcer sur la plausibilité de la prévision de déficit pour 2022. On le serait à moins tant il est vrai que le budget présenté par le Gouvernement est un budget électoral au service de la réélection du président sortant. Le déficit public est minoré, alors qu'en même temps la politique du chéquier est en œuvre avec la multiplication des promesses générales ou sectorielles.

Nous aurions néanmoins apprécié de trouver dans ce document quelques objectifs politiques et chiffrés. Quid de l'évolution du nombre d'habitants ? Vous nous expliquez en 2014 que la démographie d'une commune s'inscrit dans le temps long et qu'il faut quelques années pour que les tendances puissent s'infléchir. Huit ans plus tard quand est-il ? il est quand même temps d'apprécier les résultats de votre politique. Quid de la promesse de baisse des impôts et de réduction de la pression fiscale ? Là encore engagement non tenu. En page 12, il est indiqué sobrement « une évolution de la fiscalité directe évaluée à plus 800 000€ » sur d'autres sujets qui méritent notre attention, ce document est bien silencieux. La valorisation du patrimoine architectural et historique de Dunkerque, la lutte contre les risques d'inondation sujet sur lequel vous vous affrontez à l'Etat, bien d'autres

choses et au final le plus surprenant lorsque nous abordons la partie principale de mise en valeur de votre politique, c'est-à-dire la partie « 2022 2^{ème} année de déploiement progressif du projet de mandat » c'est qu'on a l'impression que vous commencez le mandat en 2014-2015.

Il semble que tout ou presque soit à faire ou à améliorer, je cite « le centre-ville de Dunkerque va poursuivre sa métamorphose en 2022 pour constituer un cœur dynamique pour toute l'agglomération » c'est en page 16. Donc, c'est qu'on n'est pas dans une ville vivante et dynamique.

En page 20, on a « concilier protection de notre environnement et économie pour tous » c'est donc que ce n'est pas le cas actuellement.

En page 20 encore « une modernisation des services et des équipements innovants tournés vers l'avenir et vers les biens, les besoins réels, pardon des habitants ». Comme si les services n'étaient pas performants et que les équipements existants étaient non tournés vers les besoins réels des habitants. Nous l'aurions dit, vous nous auriez fait le reproche de manier toujours la critique et plus nous avançons dans la lecture du document, plus apparaissent en creux les insuffisances et les lacunes de votre action.

En page 23 « innover et approfondir la participation de tous au service de la vitalité démocratique » le paragraphe se terminant par : « la nécessité de revitaliser la confiance dans l'action publique et d'entretenir la vitalité démocratique à l'échelle communale requière sans cesse d'innover en la matière et la ville entend être au rendez-vous de ces enjeux » qu'on se le tienne pour dit, c'est du sérieux et cela prêterait à sourire si la personne qui était à l'origine de ce texte n'était pas celle qui refuse obstinément le référendum sur les éoliennes à Dunkerque ou encore une consultation plus large sur la piétonisation du centre-ville. La vitalité démocratique c'est aussi donner le pouvoir au peuple, s'exprimer directement, sans filtre.

Quant à l'attention aux habitants de Dunkerque, voici qu'au bout de 8 ans, vous nous présentez comme objectif en 2022 et je cite ici vos propres thèmes, monsieur Bodart vient de le dire à l'instant « renforcer les parcours de réussite aux bénéficiaires des jeunes, donner aux seniors toutes leur place dans la cité, développer une offre culturelle pour répondre aux enjeux de notre société et répondre aux besoins de tranquillité et de sécurité des dunkerquois » Bel aveu, bel aveu des échecs qui caractérisent votre action politique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Très bien. D'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Je pense que monsieur Bodart ça ne demande pas de réponse complémentaire au regard de la vacuité de ce qui vient d'être dit.

Monsieur Bodart :

Je ne pense pas que les dunkerquois aient cette vision-là de toute manière.

Monsieur le Maire :

Très bien, il n'y a pas de vote sur le rapport d'orientations budgétaires, monsieur Bodart je vous rends la parole pour les délibérations 7 et 8.

7.- Décision modificative 2021 n°1

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

8.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à : **Entreprendre Ensemble** : Christine Decodts, Martine Arlabosse, **Association Terre Neuve** : Sylvie Guillet, Justine JothaM, Danièle Bèle-Fouquart, Florence Bouteille-Saihi

4 contre Liste Défi Dunkerquois pour l'attribution d'une subvention à Entreprendre Ensemble et au collectif d'associations COEXIST

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois pour l'attribution d'une subvention à l'ADUGES

Adopté

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions sur les 7 et 8 ? Monsieur Duval vous avez la parole.

Monsieur Duval :

Merci. Je vais revenir sur les subventions, délibération n°8. Nous voterons comme d'habitude en division. Pour l'essentiel des subventions nous votons pour, nous serons en abstention concernant l'Aduges, contre la subvention Entreprendre-Ensemble bien entendu et contre la subvention à l'association Coexist.

Je vais quand même prendre le temps de détailler un peu notre position à cette subvention à l'association Coexist pour rappeler ce que c'est cette association : Coexist c'est une association, c'est plutôt un collectif d'assos ultra politisé. Au sein de ce collectif on retrouve notamment vos grands copains de SOS Racisme, ils n'interviennent pas beaucoup en France, mais étonnement ils sont très souvent chez nous dans le dunkerquois et donc cette année on va leur donner 1 000€ comme ça, alors qu'il n'avait rien eu l'an passé, pour faire on ne sait trop quoi, faire de la propagande probablement et ça tombe bien c'est en pleine période électorale. Donc, l'an passé, ils ont fait ça gratuitement, cette année ils en ont sûrement eu marre de manger aux 3 Brasseurs alors ils veulent monter de gamme, ils veulent mettre du beurre dans les épinards, mais malheureusement ce sera aux frais de tous les dunkerquois.

Alors, je suis allé me renseigner, j'ai regardé un peu leur blog pour voir ce qu'ils faisaient concrètement parce que on n'est jamais aussi bien renseigné que par soi-même. Donc, j'ai regardé, j'ai vu que cet été par exemple les gens de Coexist ils ont fait un beau séjour au Maroc, et bien dormez, dormez braves gens, vos impôts sont bien utilisés et quand on pense que la mairie refuse parfois des augmentations de subventions de 50€ pour des petites assos qui ont besoin d'un coup de pouce temporaire et qui font du vrai travail et que de l'autre, elle vient claquer comme ça 1 000€ d'un coup pour des assos de propagande inutile, il y a de quoi être ému et cette émotion elle a un mot, elle a un nom, ça s'appelle le dégoût.

Monsieur le Maire :

Très bien. Pas d'autres interventions ? Vous n'aimez pas la lutte contre le racisme monsieur Duval, vous la qualifiez de propagande. Je n'ai pas la même vision de la lutte contre le racisme. Je ne sais pas, ça doit être une question de valeur, je pense.

- *sur la délibération n°7 : qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ? Tous les autres sont pour. Je vous en remercie.*
- *pour l'état complémentaire des subventions, la 8, on a entendu les votes du groupe de monsieur Duval. En dehors, tout le monde est d'accord ou s'abstient ? Tout le monde est d'accord. Je vous en remercie.*

On en vient aux quatre délibérations de monsieur Simon.

ACTION FONCIÈRE

9.- Dunkerque/Rosendaël - rue Alphonse Daudet - transfert au profit de la CUD

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville est propriétaire de la voirie bordant le parking Daudet situé à Rosendaël et implantée sur la parcelle 510AA0003 d'une surface au sol et selon cadastre de 273 m² tel que repris au plan ci-joint.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 avril 2021, a décidé la rétrocession des parkings Tribut et Daudet (parcelles cadastrées 510AA0001, 0002 et 0004).

Dans ce cadre, il est proposé de transférer la parcelle 510AA0003 au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque, au titre de sa compétence voirie et stationnement.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- transférer la voirie cadastrée 510AA0003 à la Communauté urbaine de Dunkerque ;
- dire que s'agissant d'un transfert à l'établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de ses compétences, le transfert a lieu gracieusement en tant que domaine public ;
- dire que ce transfert s'opérera par délibérations concomitantes de la Ville de Dunkerque et de la Communauté Urbaine de Dunkerque et donnera lieu à un acte administratif aux fins de publication ;
- autoriser Monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document ou acte afférents à cette cession.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

10.- Dunkerque/Malo-les-Bains - Rue de Douai - Parking le Dyck : cession de l'emplacement n°40

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de 34 emplacements de parking dépendant d'un ensemble immobilier cadastré BV 242 au sein de la résidence Le Dyck sise rue de Douai à Malo-les-Bains. Face aux difficultés à louer ces emplacements, la commune a décidé de les vendre progressivement en fonction des demandes.

N'ayant pas l'utilité de ces stationnements, la Ville avait entrepris en 2006 de les mettre en vente au prix de 3.000 euros l'emplacement, au profit des habitants de la résidence Le Dyck. Seuls deux emplacements avaient trouvé acquéreur.

Depuis, des démarches de vente ont été à nouveau entreprises, sans plus de réussite en raison de la configuration peu avantageuse des places.

Récemment, Monsieur et Madame BAILLOEUL ont acquis un lot (2 emplacements) au prix de 5.000€. Le service des domaines a été interrogé et a donné un avis favorable pour ce prix (estimation 2 600 € l'emplacement). Aujourd'hui Monsieur Wexsteen est intéressé par l'emplacement n° 40, un peu plus grand que les autres. Il lui est donc proposé au prix de 3 000 €.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- au vu de l'avis des domaines, décider la cession du bien sus désigné au prix de trois mille euros (3 000 €) ;
- dire que la cession de cet emplacement de parking n° 40 au 2^e sous-sol et les quotes-parts des parties communes attachées aura lieu au profit de Monsieur WEXSTEEN ;
- décider que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.
- autoriser Monsieur le maire, ou l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué à signer tout document et acte relatif à cette cession.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

11.- Dunkerque Petite-Synthe - Banc vert - Vente Ville à Foncière logement - Convention financière

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Par délibération en date du 23 juin 2016, le conseil municipal a décidé la vente des parcelles sises à Petite-Synthe, rue constant Hecquet, cadastrées 460AO numéros 347, 348, 350, 352 et 356 pour une surface totale au sol et selon cadastre de 3.375 m2 au profit de l'association Foncière Logement dans le cadre de contreparties dues par la Ville à l'ANRU.

Celle-ci prévoyait qu'en cas de découverte de pollution et conformément aux règles nationales de l'ANRU, la Ville limitait son engagement dans les termes suivants : le montant des travaux pris en charge par le vendeur pour le programme déterminé par l'ANRU ne pourra excéder la somme de quinze mille euros (15.000 €) dans la limite d'un délai de trente ans. Les parties s'engageaient à discuter ensemble en cas de coût de dépollution plus important.

Cette vente, au prix d'un euro (1€), a été régularisée le 25 mars 2021. La ville s'est engagée à échanger quant à la prise en charge d'un éventuel surcoût dû aux mesures de réhabilitation et de purge du terrain, sans excéder le montant total de trente-huit mille euros (38.000 €) HT.

Des engins explosifs ont été découverts lors de la préparation du chantier. Foncière Logement s'est rapprochée de la Ville en vue de la prise en charge financière de ces surcoûts.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider que la prise en charge des surcoûts dus aux mesures de réhabilitation de toute nature du terrain seront pris en charge par la Ville à hauteur de 38.000 € HT maximum, conformément aux engagements qui avaient été pris dans le cadre de la convention ANRU.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer tout document afférent à cette prise en charge

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

12.- Dunkerque/Rosendaël - site Brossolette - déclassement avec désaffectation différée et vente au profit d'Habitat du Nord

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Habitat du Nord procédera au réaménagement du site de l'ancienne école Brossolette sise rue Georges Claezman, afin d'y réaliser 28 logements.

Ce site, appartenant à la ville de Dunkerque, a fait l'objet d'un déclassement suivant délibération du 29 septembre 2021 pour la partie qui n'était plus affectée à l'usage du public ou d'un service public.

Le solde du site, tel que déterminé au plan ci-joint, est affecté à l'usage du public, dans la mesure où celui-ci dessert la salle de sport Narcisse Bailleul à ce jour enclavée et appartenant à la ville, en sus d'un usage de distribution technique et restauration scolaire de l'école Louise de Bettignies. Cet accès sera reconstitué par la réalisation d'un mail au Nord du site tel que figurant en annexe.

La réalisation de ce mail nécessite la déconstruction de garages et d'un ensemble d'une barre de logements.

Aussi, afin de permettre à Habitat du Nord de se porter acquéreur de ce site, il vous est demandé de bien vouloir :

- Conformément à l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, décider le déclassement des emprises désignées « B et C » issue de la parcelle cadastrée 510AN0038, tel que déterminées au plan ci-joint ;
- Au vu des nécessités de service public et de l'étude d'impact pluriannuelle, dire que ce déclassement aura lieu avec désaffectation différée dans un délai maximum de six ans à compter de la date de l'acte de déclassement ;
- Décider la cession au profit de Habitat du Nord, de la totalité de l'emprise foncière objet du projet, d'une surface de 4653 m2 issue de la parcelle cadastrée 510AN0038 tel que figurant au plan joint, au prix

de 300 000€ HT, la TVA en sus étant à la charge de l'acquéreur en cas de sujétion, conformément à l'avis du service des Domaines ;

- Prévoir une clause de résolution à l'acte de vente en cas de non-réalisation de la désaffectation ;
- Autoriser Habitat du Nord à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de son programme d'habitat ;
- Dire que les frais de géomètres et de notaires seront pris en charge par l'acquéreur.
- Autoriser Monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents aux présentes.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Simon. Y-a-t-il des remarques sur ces délibérations ? Je passe donc au vote :

- *sur la 9 : qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?*
- *sur la 10 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *sur la 11 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- *sur la 12 : qui est contre ? qui s'abstient ?*

Je vous en remercie. Madame Séret pour la délibération n°13.

ACTION SOCIALE

13.- Présentation du rapport 2020 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi Handicap », en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie, la Ville de Dunkerque a constitué la Commission Communale d'Accessibilité en faveur des Personnes en Situation de Handicap (CCAPSH) le 11 février 2011.

Suite à l'ordonnance n° 2014- 1090 du 26 Septembre 2014, celle-ci est devenue Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Malgré la situation sanitaire avec la mise en place des confinements successifs suite à la pandémie de la Covid 19, cette instance a poursuivi sa mission de veille à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics et privés, présents sur la ville. Elle est le garant de la continuité de la chaîne de déplacement : voirie, bâtiment, transport, espaces publics... et travaille de concert avec la commission intercommunale d'accessibilité.

Les membres, composés d'élus, d'associations œuvrant dans le handicap, de partenaires et de techniciens, sont chargés de relever les incohérences et de formuler des suggestions à toutes les personnes compétentes. Ils travaillent sur :

- la priorisation pluriannuelle des travaux des bâtiments municipaux pour la mise en accessibilité du cadre bâti avec visite de chantier sur certains ERP,
- sur l'Ad'AP,
- les espaces publics aux abords directs des ERP,
- sur la Charte d'engagement réciproque Ville & associations,
- et sur l'élaboration d'un bilan annuel.

Ce bilan annuel dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports et énumère les propositions d'amélioration. La commission a obligation de transmettre, annuellement, au Préfet.

Aussi, il vous est proposé de prendre connaissance de ce rapport de bilan de l'année 2020. Celui-ci sera ensuite transmis au Préfet.

Le rapport annuel est consultable sur le site de la ville.

Avis favorable en date du 21/10/21 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Madame Séret :

Merci monsieur le Maire. Comme chaque année, la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) doit présenter son rapport annuel pour l'année achevée, ici 2020. Celui-ci dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, des transports et évoque les propositions d'amélioration pour la ville. La CCA est composée d'élus, de personnes en situation de handicap, d'associations œuvrant dans le handicap et de techniciens Ville et CUD. Cette année a été toute particulière suite à la situation sanitaire et la mise en place des confinements successifs. La CCA a tout de même réussi à poursuivre sa mission de veille, à la mise en cohérence des initiatives des acteurs publics et privés présents sur la ville.

Je voudrais revenir ce soir sur l'importance du travail hors des murs, des membres de la CCA avec pour exemple les parcours touristiques mis en place par l'Office du Tourisme sur l'hyper-centre et à Malo, les membres ont pu relever les obstacles rencontrés sur ces parcours, les enrichir également, apprendre à voir avec les mains en touchant les fers forgés des villas malouines par exemple. Le but final est aussi de promouvoir Dunkerque auprès des touristes en montrant que Dunkerque est une ville accessible à tous et pour tous.

Les membres de la CCA ont été aussi sollicités dans le cadre des FIL du square Ovion et de son parc de jeux inclusif afin de mettre une meilleure accessibilité du square au niveau de la voirie et de la signalétique.

En ce qui concerne le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la ville il est de 12,11%. Pour information le taux légal est de 6%. Ce soir, il vous est demandé de prendre connaissance de ce rapport qui sera transmis au Préfet et ce rapport est consultable sur le site de la ville.

Monsieur le Maire :

Merci madame Séret. Des interventions ? Allez-y madame Cuvelier.

Madame Cuvelier :

Merci. Chers collègues, malgré beaucoup de progrès, il subsiste des zones d'ombre. Je me permets quelques remarques, exemples : J'avais remarqué en Basse-ville la taille des arbres mal exécutée et de ce fait, la cime de ceux-ci couvre l'éclairage public à la nuit tombée. On ne voit pas où on met les pieds, risque de chute pour les piétons qu'ils soient handicapés ou non. Beaucoup de trottoirs trop étroits ou défoncés par les racines de ces arbres, donc impossibilité pour deux fauteuils roulants de se croiser, d'où l'importance de rénover et élargir les trottoirs quand c'est possible. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame Cuvelier. Effectivement on partage, on partage, on partage et la Communauté Urbaine y travaille sans relâche avec d'ailleurs des programmes qui ont été accélérés sur la rénovation des voiries, la rénovation des trottoirs. On y travaille, on avance. Je vous en remercie.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération n°13. Je propose donc de passer la parole à monsieur Bécuwe pour les délibérations 14 et 15.

14.- Opération "bonus ville"

Rapporteur : Monsieur Rémy BECUWE, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque a mis en place avec l'aide d'Entreprendre Ensemble, l'opération « Bonus Ville » qui consiste à recruter principalement des jeunes de 18 à 25 ans demandeurs d'emplois pour des missions de renfort ponctuel sur des manifestations organisées par les Services de la Ville.

Au regard de l'intérêt de cette opération et pour répondre aux demandes émanant des Directions, la participation est de 27 256,64 €.

Cette mobilisation du dispositif a ainsi permis à des jeunes, par exemple :

- De contribuer à la sensibilisation des habitants aux gestes barrières en cette période de crise sanitaire via l'opération « Ambassadeurs des gestes barrières » portée par la DDILS,
- De participer à la réalisation d'enquêtes auprès des habitants dans le cadre de l'opération « Îlots apaisés » (Mairie de quartier de Dunkerque Centre) ou pour préparer l'avenir du quartier du Banc-Vert dans le cadre du projet NPNRU (Mairie de quartier de Petite-Synthe),
- De réaliser des interventions de manutention dans les écoles (Direction de l'Enfance),

- De participer à la tenue de garderies mobiles, dans le cadre de l'organisation de réunions d'information aux parents (Direction de l'Enfance), ou lors de certaines manifestations comme Les Boucles Dunkerquoises (Direction des Sports).

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Ville de Dunkerque à procéder au versement de la somme de 27 256,64 € à Entreprendre Ensemble.

Avis favorable en date du 21/10/21 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Ne prennent pas part au vote : Christine Decodts, Martine Arlabosse

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bécuwe :

Merci. Alors, l'opération « bonus ville » pour la délibération 14. Donc, c'est une opération qu'on vote chaque année. C'est une opération en lien avec Entreprendre-Ensemble qui permet de recruter chaque année des jeunes de 18 à 25 ans qui sont demandeurs d'emplois dans le cadre d'un renfort ponctuel des services municipaux. Voilà, je rappelle notamment : ils ont été ambassadeurs des gestes barrières, ils ont participé également aux enquêtes des ilots apaisés, des interventions de manutention, des garderies mobiles, etc, etc... En 2021, c'était 29 missions et qui ont participé à l'aide de 63 jeunes. J'en profite d'ailleurs pour remercier les équipes d'Entreprendre-Ensemble avec qui la ville de Dunkerque à travers la Mission Jeunesse travaille énormément et également en lien avec les équipes du CCAS.

ACTION JEUNESSE

15.- Renouvellement de l'agrément service civique

Rapporteur : Monsieur Rémy BECUWE, Conseiller municipal

La Ville s'implique dans le dispositif service civique depuis 2012 et a déjà accueilli plus de 200 jeunes volontaires. Ce dispositif a aujourd'hui trouvé sa place dans le paysage des propositions qui s'adressent à la jeunesse dunkerquoise.

L'agrément délivré par l'Etat, permettant l'accueil de 24 volontaires par an, prend fin le 10 décembre 2021. Il convient aujourd'hui de présenter une demande de renouvellement d'agrément pour la période 2021 / 2023.

Les missions qui seront proposées aux jeunes volontaires ont été construites avec les directions thématiques, les mairies de quartier et les partenaires associatifs.

Pour rappel, le service civique à la Ville de Dunkerque :

- Est ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans révolus, volontaires et motivés, quels que soient leurs condition, origine sociale ou culturelle, parcours, expérience, niveau de formation, projet d'avenir...
- Se déroule sur une période de 8 mois à raison de 28 heures par semaine
- Est organisé de sorte que les volontaires :
 - Soient répartis en binôme
 - Effectuent une ou plusieurs missions principales d'intérêt général
 - Effectuent plusieurs missions collectives
 - Bénéficient de l'encadrement d'un tuteur par mission

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat le renouvellement de l'agrément de la Ville.

Avis favorable en date du 19/10/21 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois**Adopté****Monsieur le Maire :**

Merci. Des interventions ? Allez-y monsieur Nave.

Monsieur Nave :

Je regrouperai mon intervention sur la 14 et la 15 puisque vous nous demandez sur ces deux dispositifs dits en faveur des jeunes qui sont l'opération « bonus ville » et le renouvellement de l'agrément sur le service civique, vous nous demandez notre accord. L'objectif de ces dispositifs étant de donner des emplois ponctuels et des missions ponctuelles pour les jeunes. Vous commencez à connaître nos doutes et nos craintes sur ces différents dispositifs, non pas qu'il n'est pas nécessaire d'aider les jeunes qui sont en difficulté. En même temps, aujourd'hui on pourrait se dire qui n'est pas en difficulté, quelle catégorie sociale n'est pas en difficulté depuis les politiques qui se succèdent avec Hollande et Macron, mais bon. Donc, nous ne remettons pas en cause le besoin d'aider ces jeunes, mais il y a quand même un certain nombre de doutes sur ces dispositifs.

Donc, oui, aider nos jeunes, mais surtout aidons-les correctement. Les emplois et missions qui sont attribués ne sont pas forcément qualifiants et ne permettent pas aux jeunes qui sont en recherche d'emploi de sortir avec un bagage renforcé. Etre référent, ou être ambassadeur des gestes barrières, c'est bien gentil, mais ça ne permet pas d'avoir une belle ligne sur son CV pour trouver du boulot, courir après les dunkerquois pour qu'ils portent correctement leurs masques, je suis pas certain que ça permette derrière de trouver un job ou un CDI. Vous le savez ces missions et je le répète ne permettent pas de trouver des contrats de travail solide. Vous leur proposez quelques heures, un petit salaire qui répond pas forcément aux attentes de ce public et qui ne permet pas d'avoir une expérience professionnelle solide. Cet outil ne doit pas servir à faire de la clientèle électorale comme on le voit souvent dans les municipalités de gauche ou d'extrême gauche, n'est-ce-pas monsieur le Maire, ni à faire baisser artificiellement le chômage mais, plutôt permettre à nos jeunes de se projeter dans une future vie professionnelle.

Ce partenariat gagnerait à être plus exigeant avec une obligation de résultat. Aujourd'hui aucune formation qualifiante n'est proposée pour ces jeunes et aucune perspective d'évolution professionnelle. C'est pour nous un axe d'amélioration, alors, nous notons cependant un point qui était important et qu'on peut trouver intéressant, celui de les faire participer à des missions de rénovation de certains bâtiments municipaux ce qui peut permettre là effectivement d'avoir un plus, un bagage plus costaud mais malheureusement cela reste trop rare et donc cela devrait être accéléré, devrait être augmenté. Pouvez-vous nous faire sur ces dispositifs un retour d'expérience de résultat ? Combien de jeunes ont trouvé un CCD ou un CDI après être passé par ces dispositifs ? Les missions qui leurs ont été confiées ont elles eues un impact bénéfique sur leur carrière professionnelle ? Voilà quelques éléments que nous souhaiterions avoir pour appréhender au mieux et au plus juste ces opérations et ces dispositifs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci, monsieur Nave. Je pense qu'il y a une erreur de votre part sur l'intention de ces dispositifs de politique publique. Ces dispositifs de politique publique n'ont pas pour vocation « l'emploi ». L'emploi c'est par exemple Entreprendre-Ensemble dont vous n'avez pas voté la subvention c'est bien là, la contradiction de votre discours monsieur Nave, c'est un peu gênant, je pensais que vous alliez vous démarquer de monsieur Duval et donc voter la subvention à Entreprendre-Ensemble, justement pour pouvoir avoir ce retour au titre de l'emploi. Donc, ces dispositifs de politique publique ne visent pas ça, donc là on est sur l'engagement civique, l'engagement citoyen et l'accompagnement pour un certain nombre de projets de jeunes qui ne sont pas forcément reliés à l'emploi. Donc, ce que je vais demander c'est qu'on puisse vous présenter un bilan des actions d'Entreprendre-Ensemble à la prochaine commission, ce qui permettra pour vous de bien comprendre justement ce qu'est Entreprendre-Ensemble et ce qu'ils font ce qui vous permettra du coup de voter la subvention à Entreprendre-Ensemble et de pouvoir justement vous poser la question sur ce qui aide les jeunes à accéder à l'emploi. On va faire ça comme ça monsieur Nave, d'accord ?

Sur ce, je passe au vote :

- sur la délibération n°14 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois
- sur la 15 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

Je vous en remercie.

Ce qui me fait penser, j'ai réagi tout à l'heure, par rapport à madame Cuvelier, on a un bel exemple, vous savez sur la question des trottoirs étroits que vous évoquez, puisqu'on est à Malo, je pensais à ça, je regardais à l'extérieur. On est à Malo, on a eu la reconversion enfin la transformation de la rue Traversière que vous avez pu regarder, qui est juste ici, on est à 200m de la rue Traversière qui a permis de régler le problème de trottoir très étroit pour le coup. On était à 50cm de trottoir, un fauteuil ne pouvait même pas aller sur le trottoir, il était obligé d'être en cohabitation avec la voiture et on a réglé ça avec effectivement une zone de rencontre, qui est aujourd'hui même carrément une rue piétonne qui laisse juste passer les voitures qui doivent aller au garage et

c'est une réussite et c'est très apprécié par l'ensemble des riverains qui sont là et ça règle le problème de la question de l'accessibilité. Donc on a un très bel exemple de ce travail fait sans relâche par la Communauté Urbaine sur l'accessibilité. Voilà, je voulais en profiter puisqu'on était effectivement à 200m de la rue Traversière. Monsieur Mazouni vous avez la parole pour la délibération 16.

AMENAGEMENT URBAIN

16.- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - modification du tracé du chemin de Grande Randonnée 120

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Par délibération du 25 mars 1991, le Conseil Général du Nord a arrêté le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée. Le Conseil départemental propose une évolution du GR 120. Le Conseil Municipal est ainsi appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries pour lesquels il donne son accord.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, il est proposé :

- D'accepter la modification et le passage en centre-ville par la Place Jean Bart (ayant pour but de passer près du Beffroi, de l'office de tourisme et de l'Eglise Saint Eloi).
- Pour le secteur Grand Large, un passage par la passerelle du Grand Large puis par la rue des Islandais, l'Avenue des Bordées pour rejoindre le quai de la Cunette et rattraper le quai des américains. Cet itinéraire est plus agréable (essentiellement des voies vertes, le long des bords à quai) que la proposition départementale et met en valeur le FRAC et le patrimoine portuaire.

Les chemins empruntés sont des propriétés publiques appartenant à la CUD, la Ville de Dunkerque ou la S3D.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

- autorise le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique

Les voiries concernées seront inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Avis favorable en date du 18/10/21 de la commission Démocratie-Animation-Tourisme-Commerce-Territoires et Vie de Quartier

Adopté à l'unanimité

Monsieur Mazouni :

Merci monsieur le Maire. Afin d'encourager et d'organiser l'activité promenade et de randonnée le législateur a confié au Département la compétence et l'élaboration des plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée avec comme objectif de favoriser la découverte des sites naturels, des paysages ruraux, urbains, patrimoniaux, tout en garantissant la continuité des itinéraires. Le Conseil Départemental propose une évolution du GR 120 et demande d'accepter la modification. Il est proposé d'accepter la proposition pour le centre-ville permettant ainsi un passage près de la place Jean-Bart, du Beffroi, de l'Eglise ou de l'Office du Tourisme et de proposer une alternative passant par le Grand Large afin de valoriser les vues et l'intérêt touristique du quartier, composé essentiellement des voies vertes et de promenade le long des bords à quai permettant aussi de valoriser le FRAC ainsi que notre patrimoine portuaire.

ENVIRONNEMENT

17.- Présentation du rapport du Développement Durable

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Les villes, quelle que soit leur taille, concentrent la plupart des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, les différentes crises sanitaires, climatiques ou économiques réinterrogent la société.

La ville de demain doit se réinventer afin de prendre soin de ses habitants, en particulier les plus fragiles, de ses écosystèmes, de ses infrastructures, de son cadre de vie, ...

La ville durable du XXIème siècle se veut sobre, résiliente, inclusive et créative.

La ville de Dunkerque, à travers son rapport annuel de développement durable ne récence pas l'ensemble des actions mais met en exergue des actions innovantes.

C'est notamment la réduction significative des consommations d'énergie, à travers, des actions au sein de ses bâtiments pour remplacer les énergies carbonées par des énergies renouvelables.

C'est la prise en compte des produits toxiques utilisés dans les activités de la collectivité et proposer des alternatives pour les réduire.

C'est aussi, la mise en place de Dunkerque au Naturel, un programme de rencontre, d'animations, d'événements autour de cette nature à Dunkerque pour tous, pour permettre à chacun de passer à l'action pour développer et préserver la biodiversité.

Aussi, il vous est demandé de prendre acte du rapport.

Avis favorable en date du 22/10/21 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Monsieur Mazouni :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dit Grenelle 2, vient qualifier la rédaction du rapport de Développement Durable. Dunkerque est aujourd'hui reconnu sur le plan national pour son engagement envers la ville durable. Notre collectivité comme l'a rappelé monsieur Jean Bodart lors du rapport d'orientations budgétaires et ainsi en première ligne dans les mises en œuvre de solutions innovantes pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et sociaux tout en préservant et en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

A ce titre le rapport de Développement Durable se décline sous quatre axes : une ville qui se veut de plus en plus décarbonnée, économe, comprenant le développement de solutions de mobilité alternative et douce, d'amélioration des performances énergétiques ou de mise en avant de nouvelles sources d'énergies renouvelables. C'est aussi une ville inclusive avec le citoyen au cœur des projets à l'image des actions proposées sous l'égide de la plate-forme « J'agis pour ma ville », des Fabriques d'Initiatives Locales, des Fonds d'Accompagnement Citoyen, de réfléchir ou prochainement lors de consultations sur la nécessité de réfléchir ensemble sur le partage de nos places et de nos rues.

La valorisation de la biodiversité et de l'environnement n'est pas en reste avec la création d'un véritable atlas de la biodiversité, d'une politique environnementale déclinée autour du programme « Dunkerque au naturel » de projets de végétalisation, de vergers ou encore de réflexions sur l'animal en ville.

Une ville résiliente c'est aussi une ville prévenante qui protège ses citoyens, ses ressources avec une capacité de s'adapter, d'innover à l'image des actions entreprises lors de la crise sanitaire, d'initiatives en faveur d'îlots de fraîcheur ou encore de la qualité de l'air et de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Bien évidemment, la recherche d'innovation, de solutions est perpétuelle.

Le rapport de Développement Durable fait écho à la COP26 réaffirmant l'eau comme étant une priorité absolue en matière d'adaptation. La ville de Dunkerque à ce titre réaffirme sa stratégie afin de réduire et optimiser notre consommation d'eau tout en recherchant des solutions de substitution. Ainsi notre politique de gestion de l'eau se décline sous trois grands axes :

- des actions innovantes et préventives,
- des logiques de recyclage ou d'économie circulaire,
- et des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Les démarches préventives sont identifiées à travers les opportunités que la télérelève et des solutions de détection des fuites. La dernière intervention nous avait d'ailleurs permis d'éviter une perte de plus de 8 000m3 d'eau. Dans les bâtiments neufs, le circuit de l'eau est optimisé avec des logiques de débit minimum comprenant

des installations d'équipement hydro-économiques avec par exemple des robinets permettant de passer de 7 litres par minute à moins d'un demi-litre par minute.

Concernant l'arrosage des espaces verts, plusieurs stratégies sont suivies avec une prédilection d'essences peu gourmandes en eau, l'utilisation systématique de sonde, de système de goutte à goutte, de paillage ou encore de récupération des eaux pluviales. La préservation des ressources en eau implique également une réflexion sur les notions de recyclage ou d'économie circulaire, d'ailleurs à ce titre, des travaux et un projet innovant sont en cours de finalisation afin de stocker et décanter une partie d'eau provenant de la piscine Paul Asseman évitant ainsi leur renvoi vers les eaux usées.

La notion de recyclage intègre également des stratégies d'anticipation foncière incluant des solutions de mise en réseau de récupération des eaux comme ça pu être le cas finalement lors de l'aménagement de l'avenue de la Mer ou de l'école de la Porte d'Eau, ou tout simplement dans le cadre de nos futurs aménagements.

La préservation de notre ressource en eau c'est aussi une nécessaire pédagogie et sensibilisation. Concrètement, c'est par exemple la création d'équipements ludiques comme les pommeaux de douche connectés au sein de nos salles de sport permettant de visualiser sa consommation, d'ailleurs moins de consommation d'eau chaude c'est aussi moins de gaz à effet de serre. L'accompagnement au changement est concrètement une démarche stratégique à l'image du soutien apporté aux jardins familiaux privilégiant de nouvelles méthodes de culture ou d'arrosage ou encore le fait d'encourager avec ses partenaires à travers les outils pédagogiques, modifient nos comportements permettant une économie de la ressource. Solutions que nous retrouvons d'ailleurs à travers la démarche éco-gagnante ou très prochainement présentée lors de l'exposition dédiée au cycle de l'eau au sein de la Halle au Sucre.

En résumé, il est important de promouvoir une stratégie de culture commune de l'eau sous différentes échelles et compétences. L'innovation en réponse aux enjeux climatiques passe donc bien évidemment aussi par des effets de synergie.

Monsieur le Maire :

Merci, et gardez bien votre bouteille en plastique parce que nous avons dû repasser à la bouteille en plastique à cause du Covid et c'est la dernière fois qu'on l'a donnée parce qu'on va repasser à la carafe d'eau, donc ce sera le souvenir du Covid, nous avons dû repasser au plastique mais j'ai hâte de revenir à la carafe et à l'eau du robinet. Voilà c'est aussi une contribution à la politique « déchets » qu'on va évoquer d'ailleurs largement vendredi. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces délibérations 16 et 17 ? Monsieur Nave, madame Cuvelier.

Monsieur Nave :

Oui, j'interviendrai sur la 16 et ma collègue sur la 17. Non seulement gardez les bouteilles en plastique mais surtout gardez aussi les bouchons, voilà ça va vite, on prend, on jette dans un sac et on rapporte dans les points d'apport, c'est hyper efficace et ça ne prend pas beaucoup de temps.

Monsieur le Maire :

Il n'y en aura plus après, il y aura la carafe, c'est les dernières.

Monsieur Nave :

Profitons-en, gardons-les et chez vous, faites pareil, gardez les bouchons en plastique. Donc, sur la 16...

Monsieur le Maire :

Ah non, monsieur Nave, non monsieur Nave chez soi on boit l'eau du robinet, on boit l'eau du robinet monsieur Nave, en carafe. On va vous offrir une carafe.

Monsieur Nave :

Ah ! merci.

Monsieur le Maire :

Je propose qu'au prochain conseil municipal on laisse la carafe à monsieur Nave, pour que chez lui, il puisse consommer l'eau du robinet. On est d'accord ?

Monsieur Nave :

On est d'accord, seulement si elle est estampillée « Ville de Dunkerque » parce que je suis fier d'être dunkerquois.

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas, si elle est « Ville de Dunkerque » mais on doit avoir Communauté Urbaine ça j'en suis sûr, Syndicat de l'eau aussi, Syndicat de l'eau, ça vous va ?

Monsieur Nave :

Il va falloir faire un effort monsieur le Maire. Sur la 16, juste une petite demande que dans

l'établissement et la modification de ces itinéraires, nous puissions associer les associations d'aides aux personnes atteintes de difficultés, notamment mal voyantes. On a l'association Phénix qui travaille sur des projets d'établissements d'itinéraires de promenades et de randonnées pour les personnes mal voyantes parce qu'aujourd'hui beaucoup de ces parcours ne sont pas adaptés à ces personnes. Une demande que, quand il y a des itinéraires qui sont établis ou modifiés, on puisse systématiquement associer ces différentes associations pour qu'elles puissent mettre également à jour leurs logiciels afin de non seulement permettre aux dunkerquois et plus généralement aux touristes de se balader sur ces lieux de promenades et de randonnées, mais permettre aussi aux personnes avec un handicap d'en bénéficier. Voilà la simple remarque que nous souhaitons faire, monsieur le Maire, je vous remercie.

Madame Cuvelier :

Oui, chers collègues. Alors j'interviens sur le point 17. Nous avons noté que des efforts considérables ont été réalisés pour avoir une ville propre et agréable à regarder, cependant de grands chantiers à venir engendrent des mécontentements : l'éolien, le nouveau procédé concernant le ramassage des ordures ménagères. Nous vous rappelons notre totale opposition à l'implantation d'éoliennes au large de Dunkerque, un référendum est donc indispensable. Le peu de concertation et un semblant de démocratie participative concernant l'expérimentation de la collecte des déchets ménagers. Peu de réponses de votre part sur ces deux sujets. Que faites-vous de la participation citoyenne méprisée sur ces deux thématiques ? Merci.

Monsieur le Maire :

Monsieur Mazouni, vous aviez quelque chose à ajouter ?

Monsieur Mazouni :

S'agissant de la remarque concernant l'aménagement des itinéraires il est important de dire que le Département lui est désigné comme maître d'ouvrage du plan des itinéraires. C'est une remarque qui est à apporter au Département que nous ferons. S'agissant de la remarque au sein du rapport du Développement Durable, non je pense que d'abord il y a une forme de hors sujet et puis le rapport de Développement Durable a précisé cette notion de ville inclusive avec une démarche de démocratie très participative.

Monsieur le Maire :

Tout à fait, et on regarde l'avenir.

- *sur la délibération 16 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *la 17 : il n'y a pas de vote.*

Monsieur Gourvil, la délibération 18.

PERSONNEL

18.- Agents recenseurs - Rémunération

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Le recensement rénové de la population a lieu annuellement ainsi que le prévoit la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population.

Dans la commune, le Maire prépare et réalise l'enquête de recensement. Il est chargé du recrutement, de la nomination et de la rémunération des agents recenseurs.

Les petits secteurs pourront être proposés à des jeunes en parcours de réussite.

Il est demandé de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

Pour un nombre de logements à recenser inférieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	50 € net
Frais de déplacement	50 € net
Pénibilité du travail	100 € net
Bulletin individuel	1,10 € net
Bulletin logement	1,10 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net

Fiche de logement non enquêté	0,40 € net
-------------------------------	------------

Pour un nombre de logements à recenser supérieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	100 € net
Frais de déplacement	100 € net
Pénibilité du travail	200 € net
Bulletin individuel	1,10 € net
Bulletin logement	1,10 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net
Fiche de logement non enquêté	0,40 € net

Pour le recensement des logements mobiles et des personnes sans domicile fixe (tous les 5 ans) :

Bulletin individuel	2, 20 € net
---------------------	-------------

Ces tarifs s'appliqueront lors du prochain recensement et pour les recensements à venir.

La dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget primitif de l'année et sera compensée par une dotation de l'Etat.

Avis favorable en date du 05/11/21 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois**Adopté****Monsieur le Maire :**

*Des interventions ? qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois
Je vous en remercie. Monsieur Vanhille, la 19, la dernière.*

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**19.- Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre**

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre est communiqué aux membres du conseil municipal.

Monsieur Vanhille :

Merci monsieur le Maire. Je tâcherai d'être synthétique surtout sur la dernière. Tout simplement pour vous présenter le rapport d'activités du SIDF pour 2020, je vais vous faire grâce de la lecture, bien évidemment revenir juste sur trois points :

- *rappeler que l'activité du SIDF c'est quand même la propreté et la sécurité et notamment l'apprentissage de la voile et avec l'apprentissage de la voile on espère retrouver un « Thomas Ruyant » dans les années à venir,*
- *quant à la propreté, je pense que si on peut s'enorgueillir d'avoir une plage qui est propre à Dunkerque, c'est aussi mettre en avant le personnel qui est dédié au nettoyage de la plage, parce que c'est pas uniquement l'été, c'est tout au long de l'année, et si je dois ressortir un seul chiffre pour l'année 2020, c'est les 9 100 tonnes de sable qui ont été ramassées sur la plage.*

Monsieur le Maire :

Des interventions ? Allez-y monsieur Duval.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai lu en détail le rapport et j'ai bien cherché, mais je n'ai pas trouvé une information. On parle de déchets, on parle de sécurité etc, etc... mais étonnement à aucun moment on ne parle des clandestins, à aucun moment on ne dit qui est responsable de la situation actuelle sur nos côtes. Alors, les forces de l'ordre, elles n'ont pas ces pudeurs de gazelle, les forces de l'ordre, elles, elles disent les choses, elles n'hésitent pas à lancer des appels à la vigilance dans les clubs nautiques, elles disent de faire attention. C'est étonnant qu'on ne trouve pas ce genre d'information dans ce rapport, le rapport ne dit rien et quelques photos valant 1 000 mots, en voici quelques-unes, voilà ce qui se passe sur nos plages, ce que vous encouragez avec votre politique bien sûr, puisque vous la financez largement. Voilà notre avis, ce qui doit cesser. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Vous savez monsieur Duval sur cette question, je n'ai pas bougé d'un iota : pragmatisme et humanisme. Ce que je vous disais déjà depuis 2014, et nous travaillons à cette question avec des services de l'Etat aujourd'hui, des dispositions ont été prises, sont prises actuellement et seront prises demain. Donc, nous essayons d'aborder pour qu'effectivement ces problématiques de migration internationale qui ne s'arrêteront pas demain matin que vous le vouliez ou non. Ils ne s'arrêteront pas demain matin, demain nous aurons l'immigration climatique, puis ensuite d'autres types de phénomène migratoire, nous sommes sur la route de l'Angleterre. Donc, ces phénomènes de migration internationale qui ne s'arrêteront pas demain et bien nous les abordons en responsabilité et à ce que je sache sur d'autres territoires, sur le territoire de l'ensemble de l'agglomération dunkerquoise, aujourd'hui c'est le vivre ensemble qui prédomine. On arrive effectivement à gérer ce type de chose.

Vous voulez en faire une arme politique, vous voulez susciter la haine chez nos concitoyens, si, si vous voulez susciter la haine chez nos concitoyens mais je vais vous dire une chose monsieur Duval, je ne vous ai pas interrompu même quand vos propos étaient des plus irrespectueux, vous essayez de susciter la haine parmi nos concitoyens mais ça ne marche pas, ça ne marche pas et d'ailleurs on le voit, élection après élection vous êtes en recul, vous êtes en recul. Regardez l'élection municipale, ça ne marche plus d'attiser la haine, vous êtes là, vous êtes en train d'essayer de profiter de l'ignorance, vous êtes en train d'essayer de profiter de tout ce qui peut diviser, mais vous ne voyez pas que ça ne marche pas votre stratégie elle ne marche plus, les gens n'ont pas envie de s'opposer, ils ont envie de vivre normalement, c'est vrai et nous y travaillons, nous veillons à ce que les services publics restent accessibles et nous travaillons beaucoup sur ces questions-là, après, ils n'ont pas envie de détester les autres comme vous l'espérez. Voilà, c'est tout ça que j'ai envie de vous dire monsieur Duval. Continuez à prospérer dans la haine, mais je ne suis pas sûr que ça vous fera gagner la moindre voix, en tout cas, la population de ce territoire ne vous ressemble pas du tout.

Sur ce, il n'y a pas de vote sur la délibération 19.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**1. Spectacle "Solstice" par la compagnie "La Belle Histoire"**

La compagnie « La Belle Histoire » organise un spectacle intitulé « Solstice » le 11 décembre 2021 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 800 € TTC.

2. Spectacle "Anastasia palabra" : lecture "vagabondes & autres déambulations poétiques"

L'association « Hempire Scene Logic » organise un spectacle intitulé « Anastasia Palabra » le 11 septembre 2021 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 615,07 €.

3. Exposition "La tête dans les livres" et lecture/spectacle "Le journal d'un fou"

Un contrat est conclu avec l'entreprise « Le Petit Théâtre » afin d'animer une lecture spectacle intitulée « Le

journal d'un fou » le 30 octobre 2021 et de prêter l'exposition « La tête dans les livres » du 5 au 31 octobre 2021 et de donner quatre représentations du spectacle « Le cabinet de curiosités d'Argus Kleinkopf ! » les 5 et 6 octobre 2021 à la médiathèque Émile Zola pour un montant total de 2633,80 €.

4. Résiliation d'une convention de location d'un logement communal de fonction

La convention de location du logement communal de fonction sis au groupe scolaire Georges Vancauwenberghe – 80 Avenue Edmond Flamand à Saint-Pol-sur-Mer (Appartement situé au 1er étage) est résiliée à compter du 31 juillet 2021.

5. Convention relative au déploiement d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles du 1er degré

Une convention est conclue avec le Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais numérique pour maintenir en place l'outil numérique ENT ONE au sein des écoles primaires de la commune de Saint-Pol-sur-Mer pour un montant de 1 018,80 €.

6. Achat et cofinancement d'un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

La commune de Saint-Pol-sur-Mer procède à l'achat d'un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) pour un coût total de 43 900 € et sollicite l'octroi d'une subvention par le biais de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 70% du montant HT de l'acquisition.

7. Achat et cofinancement d'un équipement sportif de proximité en accès libre

La commune de Saint-Pol-sur-Mer va créer une station de musculation plein air pour un montant total de 65 200 € et sollicite l'octroi d'une subvention par le biais de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 50% du montant HT de l'acquisition.

8. Création de la régie d'avances et de recettes "Cimetière - Etat Civil" de Saint-Pol-Sur-Mer

Une régie d'avances et de recettes "Cimetière - Etat Civil" de Saint-Pol-Sur-Mer est créée au pôle administratif.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

9. Remboursement d'un sinistre par la MACIF

La MACIF verse un chèque d'un montant de 408 € correspondant à l'indemnisation pour le remplacement de la clôture béton ruelle de l'Eglise à Fort-Mardyck suite au sinistre du 4 février 2021.

ACTION SCOLAIRE

10. Tarification 2021/2022 - Restauration scolaire, Accueil périscolaire et étude surveillée

La tarification des services offerts aux familles pour la restauration et la garde de leurs enfants est révisée chaque année en fonction du coût de la vie. L'année 2020 n'a fait l'objet d'aucune révision au regard du contexte sanitaire. La dernière date donc de 2019 (+1,6 indice INSEE). Pour la rentrée 2021/2022, une évolution des tarifs à hauteur de 1% sera effectuée. Elle concerne également Saint Pol sur Mer et Fort Mardyck (voir document joint).

11. Tarification restauration scolaire

A compter du 1er septembre 2021, les repas non réservés mais consommés sont facturés pour un montant de 9 €, équivalent au coût de revient d'un repas pour la Ville. Sont concernés les repas servis dans les restaurants scolaires de Dunkerque et de Fort-Mardyck.

ACTION SPORTIVE

12. Révision des tarifs Sport Pass Annuel

Une révision des tarifs Sport Pass est appliquée dès le 1er septembre 2021 (voir document joint).

13. Convention de partenariat 2021 avec l'association "les Quat'zarts" dans le cadre de la manifestation "Dunkerque en survêt".

Une convention est conclue avec l'association "les Quat'z'arts" dans le cadre de Dunkerque en survêt. La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la mise à disposition gratuite d'un espace de vente de boissons et de restauration rapide à destination du public dont l'intégralité des

bénéfices sera reversée sous forme de dons.

14. Convention de partenariat 2021 avec la société "Running Conseil" relative à l'organisation de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises".

Une convention est conclue avec la société "Running conseil" dans le cadre des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 1 595€.

15. Convention de partenariat 2021 avec la société "Alvance Aluminium Dunkerque" relative à l'organisation de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises"

Une convention est conclue avec la société "Alvance Aluminium Dunkerque" dans le cadre des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 3 800€

16. Convention de partenariat 2021 avec la société "Arcelormittal" relative à l'organisation de la manifestation des "Boucles Dunkerquoises"

Une convention est conclue avec la société "Arcelormittal" dans le cadre des "Boucles Dunkerquoises". La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 8 000€.

17. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Sambre Avesnois Handball

Une convention est conclue avec l'association Sambre Avesnois Handball pour la mise à disposition des installations du Stade de Flandres le 24 juillet 2021 moyennant une participation financière de 75€.

18. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec Dunkerque Natation pour la mise à disposition de la piscine Paul Asseman, à titre gracieux, du 17 au 22 juillet 2021.

19. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec Dunkerque Natation pour la mise à disposition de la piscine Paul Asseman, à titre gracieux, du 2 au 4 juillet 2021.

ACTION CULTURELLE

20. Demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets régional ADNI 2021

Une demande de subvention "Applications et Dispositifs Numériques Innovants" est déposée auprès de la DRAC Hauts-de-France pour un montant de 13 000 € (sur un coût total du projet porté par les instances publiques qui est estimé à 39 140 €).

21. Demande de subvention "restaurations" 2021 auprès de la DRAC

Un dossier de subvention pour les restaurations des collections des musées de Dunkerque est déposé auprès de la DRAC. Le montant total demandé pour la subvention s'élève à 45 034 € pour une dépense totale de 90 068 €.

22. Demande de subvention auprès de la DRAC pour le CMAD (développement des réseaux et des publics)

Afin d'accompagner la diversification de l'offre artistique et d'encourager le développement des réseaux et partenariats, une demande de subvention de 35 000 € est adressée à la DRAC.

23. Demande de subvention auprès de la DRAC pour le CMAD (Plan Chorale)

Afin de développer la pratique chorale dans les établissements scolaires, une demande de subvention de 20 000 € est adressée à la DRAC, dans le cadre du Plan Chorale.

24. Tarifs EMAP - Application d'une baisse pour les élèves inscrits à la saison 2020/2021

La crise sanitaire a contraint les structures culturelles, dont l'EMAP à des périodes de fermeture. Durant la saison 2020/2021, l'établissement a été fermé 5 mois et demi sur 10 pour les enfants et 7 mois sur 10 pour les adultes. Par conséquent, une réduction de 50% est appliquée sur les tarifs d'inscription pour la saison 2021/2022 aux

élèves touchés par cette fermeture.

25. Aquarium de Malo les Bains - Attribution gratuite au millième abonné à la page Facebook d'une carte d'abonnement d'un an

La page Facebook de l'aquarium connaît un vif succès. Afin de contribuer à sa dynamisation, il est proposé d'offrir au millième abonné une carte d'une valeur de 12 € donnant droit à l'entrée gratuite à l'équipement durant une année.

26. Contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture de textes par Camille Paulhan dans le cadre de l'édition "Tour du LAAC 4"

Un contrat de prestation intellectuelle est conclu avec l'auteure Camille Paulhan pour l'écriture de textes destinés à la publication d'un ouvrage "Le Tour du LAAC 4" lié aux collections du LAAC pour un montant de 1469,50 €.

27. Contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte par l'auteur Gérard Durozoi dans le cadre de l'édition "Tour du LAAC 4"

Un contrat de prestation intellectuelle est conclu avec l'auteur Gérard Durozoi pour l'écriture d'un texte destiné à la publication de l'ouvrage "Tour du LAAC 4" lié aux œuvres des collections du LAAC pour un montant de 500 €.

28. Contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte par l'auteure Sally Bonn dans le cadre de l'édition "Le Tour du LAAC 4"

Un contrat de prestation intellectuelle est conclu avec l'auteure Sally Bonn pour l'écriture d'un texte destiné à la publication de l'ouvrage "Le Tour du LAAC 4" lié aux œuvres des collections du LAAC pour un montant de 1500 €.

29. Contrats de prestations de services dans le cadre de l'appel à projets artistiques - Saison estivale 2021

La Ville de Dunkerque a lancé un appel à projets artistiques pour l'été 2021 ayant pour objectif d'aller vers les habitants éloignés de la culture en s'appuyant sur des artistes et des associations du territoire. Des contrats sont conclus avec les associations suivantes: ZEF, Just'1Kiff, Cie MM, Théâtre de la Licorne, Fructôse, Chouette un hibou !, Spark, Nuanciers.

30. Contrat de prestation conclu avec monsieur Jean-Pascal Vanhove.

Dans le cadre du programme d'actions culturelles des bibliothèques, Jean-Pascal Vanhove anime une conférence sur le thème des jardins ouvriers le 18 septembre 2021 à la BIB pour un montant de 250 €.

31. Contrat de prestation conclu avec monsieur Virgile Novarina

Dans le cadre du programme d'actions culturelles des bibliothèques, Virgile Novarina assure une rencontre autour du film " Télescope intérieur, une œuvre d'Eduardo Kac" le 30 septembre 2021 à la B!B pour un montant de 860 €.

32. Contrat de prestation avec l'association Entre terre, ciel et mer

L'association Entre terre, ciel et mer organise des ateliers de Gi Gong les 17, 24 juillet et 14, 18 août à la B!B ainsi que les 7,21 juillet et 4,8 août à la bibliothèque des sables pour un montant de 240 €.

33. Contrat de prestation avec l'association "Les Chalets Castor de Blériot Plage"

L'association « Les Chalets Castor de Blériot-Plage » organise des conférences et une exposition sur le thème des chalets Castor durant la période estivale de juillet à août 2021 pour un montant de 1200 €.

34. Contrat de prestation avec l'association FormuL@n

L'association FormuL@n organise un après-midi jeux vidéo le 10 juillet 2021 à la B!B pour un montant de 300 €.

35. Contrat de prestation avec l'association "La Générale d'imaginaire"

L'association "La Générale d'imaginaire" organise un atelier et un spectacle intitulé "Les Encombrantes" le 13 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 2484,15 €.

36. Contrat de prestation avec l'association ASIN

L'association ASIN organise deux spectacles intitulés «Bruissements d'images encore» et « Murmures de la terre» le 20 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 1557,60 €.

37. Contrat de prestation avec l'association des éditeurs des Hauts de France

L'association des éditeurs des Hauts de France fait découvrir les éditeurs de la région grâce à la présence de la caravane Ornicar le 16 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 150 €.

38. Contrat de prestation avec les éditions Obriart

Les éditions Obriart organise l'animation de deux ateliers le 16 juillet 2021 à la bibliothèque des sables pour un montant de 601,70 €.

39. Contrat de prestation avec l'association "Roi des jeux"

L'association Roi des jeux assure un après-midi jeux à la B!B le 10 juillet 2021 pour un montant de 200 €.

40. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses" au LAAC de Dunkerque

Le contrat a pour objet de définir les conditions de prêt des œuvres de l'artiste Marinette Cueco dans le cadre de l'exposition au LAAC et les conditions de cession de l'une d'entre elles pour les collections du LAAC, les conditions dans lesquelles l'artiste s'engage à réaliser et à faire réaliser par les prestataires de son choix le 10ème volume de la série "Herbailles" qui sera produit à l'occasion de l'exposition et les conditions pour lesquelles l'artiste procède, pour le compte de la Ville, à la réalisation et l'installation d'une œuvre dans le Jardin de sculptures. La Ville verse à l'artiste la somme de 22 000€.

41. Convention de dépôt de l'œuvre "La Victoire" d'Edouard Detaille au Petit Palais/musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris

Une convention de dépôt de l'œuvre "La Victoire" d'Édouard Detaille est conclue avec l'Etablissement Public Paris Musées pour une période initiale de 5 années à compter du 6 juillet 2021. Le dépôt de l'œuvre est gratuit.

42. Convention de dépôt-vente avec la société Française du Livre pour l'ouvrage "Un art amoureux de la nature, Le Land Art et ses mutations" chez Editions Ides et Calendes.

Une convention est conclue avec la société Française du Livre pour le dépôt-vente de 20 exemplaires de l'ouvrage " Un art amoureux de la nature, Le Land Art et ses mutations" chez Editions Ides et Calendes, dans le cadre de l'exposition Cueco au LAAC. Le prix public est fixé à 39 €.

43. Stage de Gospel

La microentreprise Renya Ketoglo organise une initiation au gospel à destination des élèves du conservatoire les 28 et 29 août 2021 au campus de l'esplanade pour un montant de 474 €.

44. Conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien

Pour permettre aux associations durant la période estivale de mettre en place des ateliers et des stages de pratiques artistiques, des conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien sont conclues avec : l'ADRA, Amazones et Cie MM.

45. Avenant n°1 au contrat de Jean-Marc Huitorel dans le cadre de l'exposition "Gérard Deschamps, peinture sans peinture" au LAAC

L'avenant n°1 a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2 "Nature de la mission" et de l'article 3 "Rémunération" du contrat pour une rencontre de Jean-Marc Huitorel avec le public autour de l'œuvre de Gérard Deschamps le 19 septembre 2021 dans le cadre de l'exposition au LAAC en précisant que pour cette prestation, Jean-Marc Huitorel percevra la somme de 250 € nets et percevra la somme forfaitaire de 350 € en remboursement de ses frais, après service fait.

ACTION SOCIALE**46. Contrat de prestation avec l'association Salt and Pepper**

L'association Salt and Pepper propose un concert à l'occasion du Forum des Retraités, le 5 Octobre 2021 après-midi au Kursaal pour un montant de 900 €.

FINANCES

47. Création régie de recettes "Seconde vie"

Une régie de recettes « Seconde vie » est instaurée à la direction de la Logistique Intérieure. Une sous-régie est installée au centre Jean Cocteau de Saint-Pol-Sur-Mer. La régie encaissera les produits relatifs à la vente de biens de la Ville via l'application Webenchère. La sous régie encaissera les produits des ventes de livres, de disques compacts (CD) dans le cadre de brocantes, ainsi que la facturation des documents perdus ou non-rendus.

48. Régie recettes "Stationnement voirie"

Une régie de recettes « Stationnement voirie » pour l'encaissement des produits de stationnement voirie est instaurée au parking Jean Bart. Un lieu de conservation des fonds est autorisé au parking « centre gare », sis rue de l'écluse de Bergues.

49. Décision modificative régie d'avances "Musées"

La régie est modifiée afin d'y ajouter des dépenses alimentaires dans le cadre de vernissages, expositions et l'achat d'œuvres.

ADMINISTRATION GENERALE**50. Fixation des honoraires dans le cadre de l'instruction judiciaire liée à l'accident mortel du 1er novembre 2014 dans l'enceinte de la patinoire Michel Raffoux.**

La Ville de Dunkerque confie la défense de ses intérêts dans l'instruction judiciaire liée à l'accident mortel du 1er novembre 2014 dans l'enceinte de la patinoire Michel Raffoux à Maître L.L Forster. Ses honoraires sont fixés à 6000 € TTC.

51. Mutation de deux maîtres-chiens de la Police municipale

Suite à la mutation de deux maîtres-chiens de la Police municipale de Dunkerque vers les services de la ville de Villeneuve d'Ascq à compter du 1er octobre 2021, un costume d'homme d'attaque est vendu à la ville de Villeneuve d'Ascq pour le prix de 1 800 €. Les deux chiens affectés à ces deux agents ne pouvant être attribués à d'autres maîtres leur sont cédés respectivement à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, est-ce qu'il y a des observations sur les délégations de pouvoir ? Monsieur Nave vous avez une observation sur les délégations de pouvoir ? Allez-y.

Monsieur Nave :

Oui, merci, vous irez expliquer ce qu'est la haine aux familles de routiers...

Monsieur le Maire :

Oui c'est bon, coupez le micro de monsieur Nave, on va s'arrêter là-dessus.

Monsieur Nave :

Sur les délégations de pouvoir au Maire...

Monsieur le Maire :

Alors parlez de vos délégations de pouvoir.

Monsieur Nave :

J'y viens notamment celle d'aller expliquer aux familles de routiers qui sont morts sur l'autoroute suite aux barrages de migrants.

Sur les décisions de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, si vous pouviez nous donner des informations suivantes :

- *Est-ce qu'il y a eu un nouveau logement de fonction attribué à la personne qui occupait le logement Avenue Edmond Flamand qui a dû déménager et quand est-ce que les travaux de réhabilitation vont commencer pour ce bâtiment ?*
- *Sur la 6, est-ce que l'achat des véhicules qui ont été faits par la commune de Saint-Pol-sur-Mer ont été fait auprès d'une concession, ont été fait auprès d'une collectivité ? Si vous pouviez nous donner les informations chez qui ont été achetés ces véhicules,*
- *Sur la 7, achat et co-financement d'un équipement sportif en accès libre. Est-ce qu'il serait possible de nous indiquer à quel endroit cet équipement sera installé ?*

- *Et sur la 17, nous voyons que l'association Sambre-Avesnois-Handball, on lui a mis à disposition le stade des Flandres le 24 juillet 2021 pour 75€. Est-ce que c'est possible de nous dire à quoi cela correspond, est-ce que c'est le montant de l'assurance ou juste de la location de l'ensemble du stade ? Si vous pouviez nous donner des précisions sur ce montant. Je vous en remercie.*

Monsieur le Maire :

C'était bien les délégations de pouvoir du Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer, vous étiez là-dessus ?

Monsieur Nave :

Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque sur la 17.

Monsieur le Maire :

Sur la 17 Dunkerque et sur les autres, c'était Saint-Pol-sur-Mer ?

Monsieur Nave :

Oui c'est ça.

Monsieur le Maire :

Très bien, merci à vous, vous aurez donc les réponses par écrit.

Nous en avons terminé avec notre conseil municipal, le prochain devrait se tenir le mercredi 15 décembre à Saint-Pol-sur-Mer. Voilà, bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h00.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29/09/2021	5
II DELIBERATIONS	
AFFAIRES ADMINISTRATIVES	
1. Élection d'un adjoint	5.../7
2. Élection d'un adjoint - Indemnité de fonction	6/7
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
3. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 21 octobre 2021	8/9
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
4. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 22 octobre 2021	9.../11
ADMINISTRATION GENERALE	
5. Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	11
FINANCES	
6. Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022	11.../15
7. Décision modificative 2021 n°1	15/16
8. Etat complémentaire des subventions	15/16
ACTION FONCIÈRE	
9. Dunkerque/Rosendaël - rue Alphonse Daudet - transfert au profit de la CUD	16.../19
10. Dunkerque/Malo-les-Bains - Rue de Douai - Parking le Dyck : cession de l'emplacement n°40	17.../19
11. Dunkerque Petite-Synthe - Banc vert - Vente Ville à Foncière logement - Convention financière	17.../19
12. Dunkerque/Rosendaël - site Brossolette - déclassement avec désaffectation différée et vente au profit d'Habitat du Nord	18/19
ACTION SOCIALE	
13. Présentation du rapport 2020 de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)	19/20
14. Opération "bonus ville"	20.../23
ACTION JEUNESSE	
15. Renouvellement de l'agrément service civique	21.../23
AMENAGEMENT URBAIN	
16. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées - modification du tracé du chemin de Grande Randonnée 120	23.../26
ENVIRONNEMENT	

17. Présentation du rapport du Développement Durable	24.../26
PERSONNEL	
18. Agents recenseurs - Rémunération	26/27
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
19. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre	27/28
III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	28.../34
ANNEXE (Suspension de séance)	35

ANNEXE

Intervention de monsieur Christophe Claeys Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer durant la suspension de séance

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous, je prends note de tout ce qui avait été dit effectivement déjà au conseil consultatif de Saint-Pol, qui est rappelé ce soir, tout ce qui sera relatif à la publicité comme on l'a dit effectivement à Saint-Pol, ce n'est pas nouveau, c'est la loi, il faut s'y conformer.

Voilà, je n'ai pas grand-chose à rajouter effectivement par rapport à ce qui a été dit puisque, bien ou pas bien l'avenir nous le dira, mais on vote de plus en plus souvent pour donc je m'en réjouis.